

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF)

Etablissement Public Industriel et Commercial au capital de 4 970 897 305 €
Siège social : 34 rue du Commandant Mouchotte, 75699 Paris Cedex 14.
552 049 447 R.C.S Paris

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2006

(En Millions d'Euros)

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
Ecarts d'acquisition	155	100
Immobilisations incorporelles	259	187
Immobilisations corporelles	18 242	17 505
Créance RFF	5 142	6 810
Autres immobilisations financières	1 486	1 179
Titres mis en équivalence	217	225
Total Actif Immobilisé	25 501	26 005
Stocks et en-cours	482	453
Créances d'exploitation	5 042	4 895
Service Annexe d'amortissement de la dette	213	263
Services Annexes à vocation sociale	1 727	1 525
Trésorerie	3 429	2 402
Total Actif circulant	10 894	9 537
TOTAL DE L'ACTIF	36 394	35 543
PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
Capital	4 971	4 521
Réserves consolidées	241	-1 031
Résultat consolidé	652	1271
Capitaux propres	5 864	4 761
Intérêts hors groupe	231	209
Provisions	2 028	2 006
Emprunts et dettes financières	14 948	16 045
Dettes d'exploitation et autres	12 334	11 734
Service annexe de la dette	194	248
Services Annexes à vocation sociale	797	540
Total Dettes	28 272	28 567
TOTAL DU PASSIF	36 394	35 543

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

	Année 2006	Année 2005
Chiffre d'affaires	21 874	20 994

Production stockée et immobilisée	1 091	1 162
Subventions d'exploitation	28	30
Achats et charges externes	-10 818	-10 419
Impôts et taxes	-859	-811
Charges de personnel	-9 328	-9 157
Excédent brut d'exploitation	1 990	1 800
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	-939	-969
Charges et produits de gestion courante	-36	5
Résultat d'exploitation	1 014	836
Résultat financier	-319	-303
Résultat courant des sociétés intégrées	695	533
Résultat exceptionnel	-468	844
Impôt sur les bénéfices	448	-34
Résultat net des sociétés intégrées	675	1 343
Quote-part de résultat des S.M.E.	30	-29
Amortissements et reprises des écarts d'acquisition	-16	-10
Résultat net de l'ensemble consolidé	688	1 304
Résultat hors groupe	37	32
Résultat net (Part du groupe)	652	1 271

Le résultat net avant dépréciation des actifs du Fret et première activation des impôts différés de la maison mère s'élève à 787 M€. Le résultat 2005 pro forma (à périmètre et méthodes comptables constants) est présenté dans les annexes au § 2.2.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Référence annexe Annexe	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net des sociétés intégrées		675	1 343
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (à l'exclusion des dépréciations d'actif circulant)		1 664	1 108
- Variation des impôts différés		-500	-1
- Plus ou moins-values de cession		-308	-1 001
- Autres		-9	-7
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (3)	28	1 522	1 442
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		10	8
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		-200	120
Flux liés à l'activité	28	1 332	1 570
Acquisitions d'immobilisations	6	-2 557	-2 225
Cessions d'immobilisations		341	262
Variation des créances et prêts		-27	9
Incidence des variations de périmètre		446	905
Flux liés aux opérations d'investissement	28	-1 797	-1 048
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-16	-9
Augmentations (réductions) de capital	13	450	250
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires		4	7
Subventions d'investissement reçues		852	735
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		(4) 1 898	448
Remboursements d'emprunts (1)		(4) -1 421	-984

Variation des valeurs mobilières de placement (2)		(4) 119	-260
Variation des dettes de trésorerie (2)		(4) -579	199
Variation des créances financières		-4	-19
Flux liés aux opérations de financement	28	1 303	367
Variation de trésorerie	28	838	889
Trésorerie nette à l'ouverture		1 138	251
Trésorerie nette à la clôture	28	1 976	1 138
Incidence des variations de cours des devises		0	-1

(1) dont encaissements créance RFF

(2) Pour la part à plus de 3 mois dès l'origine.

(3) Le montant de la CAF au 31 décembre 2006 s'élève à 1 530 M€

(4) Flux de financement sur dette nette : 17 M€. Cf. note 28.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros)

- 1 -

REFERENTIEL COMPTABLE

En application de l'article 25 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, la Société Nationale des Chemins de fer Français – établissement public à caractère industriel et commercial – « est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce ». Elle tient sa comptabilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté ministériel du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable. Conformément à l'option offerte par l'article 9 du règlement CE n°1602/2002 du parlement européen du conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe SNCF publiera ses premiers comptes en normes IFRS à compter de l'exercice 2007.

- 2 -

COMPARABILITE DES COMPTES

2.1 Eléments de périmètre

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 32.

L'opération de recomposition du capital de Kéolis n'a pas eu d'incidence sur le périmètre du groupe.

Trois variations de périmètre significatives affectent la comparabilité des résultats de l'année 2006 avec ceux de l'année 2005 :

La cession du groupe SERNAM, au cours du deuxième semestre 2005, à l'ancienne équipe de direction (Financière Sernam). Le groupe SERNAM était auparavant intégré globalement.

La cession des 35 % résiduels de titres Cegetel SAS à SFR le 22 août 2005, suite au rapprochement entre SFR et Neuf Télécom. La société Cegetel était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La réintégration de la société ICF dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005, les limitations réglementaires relatives à la loi Sapin ne s'appliquant plus à ICF. Le résultat 2005 d'ICF n'était pas consolidé.

Suite à l'accord de partenariat signé le 6 novembre 2002, le groupe SNCF a cédé à Electrabel (groupe Suez) une première partie des titres de la Société hydroélectrique du Midi (SHEM) le 20 janvier 2005 et le reste du capital en date du 21 décembre 2006. La SHEM était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'actionnaire majoritaire de KEOLIS, 3i, et le groupe SNCF, actionnaire industriel de référence ont conjointement décidé en date du 27 septembre 2006 d'organiser le désengagement de 3i du capital de KEOLIS. Le groupe SNCF et un consortium regroupant AXA (agissant au travers d'AXA Private Equity) et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), ont signé un protocole d'accord aux termes duquel le consortium s'est engagé à prendre une participation majoritaire de 55 % chez KEOLIS, le Groupe SNCF conservant son niveau de participation de 45 % et demeurant l'actionnaire industriel de référence.

Dans l'attente de l'entrée dans le capital du consortium, une convention conclue entre SNCF Participations et Deutsche Bank (DB) a été signée en date du 4 octobre 2006, par laquelle DB porte pour le compte de SNCF Participations, à compter du 12 décembre 2006, 55 % des titres financiers KEOS cédés par 3i et d'autres actionnaires.

Les modalités de gouvernance du Groupe Keolis définies dans cette convention ont conduit au maintien d'une influence notable du Groupe SNCF Participations sur le Groupe Keolis. La participation complémentaire de 55 % portée par DB est comptabilisée en titres de participation non consolidés en contrepartie d'une dette financière vis-à-vis de DB.

La restructuration du capital de Keolis a les impacts suivants sur le bilan du Groupe au 31 décembre 2006 :

Actif		Passif	
Ecart d'acquisition	68	Dettes financières	409
Titres de participation non consolidés	411	Concours bancaires	70
Total	479	Total	479

2.2 Compte de résultat proforma au 31 décembre 2005

L'effet des changements de méthode et des variations de périmètre est présenté sur le compte de résultat :

Compte de résultat proforma 2005.

En M€	31/12/2005 PUBLIE	Variation de périmètre	Reclassement ou évolution des règles de gestion	31/12/05 PROFORMA
Chiffre d'affaires total	20 994	-250	111	20 855
Production stockée et immobilisée (1)	1 162	-	-	1 162
Subventions d'exploitation	30	-0	-	30
Achats et charges externes	-10 419	206	-17	-10 230
Impôts et taxes	-811	5	2	-804
Charges de personnel	-9 157	71	-51	-9 137
Excédent brut d'exploitation	1 800	32	45	1 877
DAP nettes	-969	-2	1	-970
Charges et produits de gestion courante	5	1	-49	-43
Résultat d'exploitation	836	31	-3	864
Résultat financier	-303	8	-2	-296
Résultat courant des sociétés intégrées	533	39	-5	568

(1) La variation du chiffre d'affaires en variation de périmètre provient essentiellement de la sortie de Sernam pour une valeur de 258 M€.

- 3 -

PRINCIPES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas le contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence ; celle-ci est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la société.

Les sociétés contrôlées ou sous influence notable ne présentant pas un caractère significatif, prises dans leur ensemble, par rapport aux comptes consolidés, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le sous-groupe SOCRIF et les filiales HLM de SICF ne sont pas consolidés compte tenu des limitations réglementaires applicables aux sociétés HLM (cf. note 8).

Les comptes des sociétés intégrées et mises en équivalence sont retraités pour les mettre en conformité aux principes comptables du Groupe.

Les comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2006.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères autonomes sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,

les comptes de résultat sont convertis sur la base des taux de change moyens de l'exercice,

les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens et les taux de change à la clôture sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est construit selon la méthode dite « indirecte » qui consiste à corriger le résultat net des charges et produits sans incidence sur la trésorerie, en vue de déterminer la Marge Brute d'Autofinancement.

La trésorerie du tableau des flux comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement, les dépôts et les emprunts de trésorerie d'une échéance inférieure ou égale à trois mois dès l'origine.

Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé et amortis sur une durée n'excédant généralement pas 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits dans les provisions au passif du bilan et sont rapportés au résultat en fonction des hypothèses et des objectifs fixés lors de l'acquisition.

La valeur des écarts d'acquisition fait l'objet annuellement d'examen fondés notamment sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs actualisés. L'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés aux secteurs d'activité.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis en totalité sur l'exercice au cours duquel ils sont comptabilisés.

Les logiciels acquis et créés par le Groupe sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans, selon leur durée de vie économique prévisible.

Les fonds de commerce et parts de marché sont amortis sur une durée n'excédant pas 20 ans à compter de leur date d'acquisition. Ces actifs sont évalués selon des méthodes spécifiques à leur nature, permettant de pouvoir suivre l'évolution dans le temps de leur évaluation. Les méthodes retenues font référence à un ou plusieurs indicateurs physiques ou financiers permettant d'assurer régulièrement ce suivi.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de biens remis en jouissance par l'Etat, de biens propres et de biens faisant l'objet de contrats de location financement.

Régime de possession par la SNCF des biens immobiliers remis en jouissance par l'Etat

La Loi française d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'Etat français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison-mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

Biens propres

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à la juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

Le coût de production comprend le coût des matières et de la main-d'oeuvre utilisées pour la production des immobilisations, y compris les pièces de rechange acquises à l'origine. Les frais financiers ne sont pas capitalisés.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées comme suit :

les charges d'entretien courant supportées au cours de la vie du matériel (remise en état des pièces de rechange défectueuses, ainsi que remplacement des pièces inutilisables ou manquantes) constituent des charges d'exploitation ;

les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de grandes révisions font l'objet d'une provision pour gros entretien ;

les dépenses de révision effectuées au terme de la durée de vie du composant, ainsi que celles intervenues lors d'opérations de rénovation ou de transformation, sont portées en immobilisations dès lors qu'elles en prolongent la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire (à l'exception du matériel informatique amorti selon le mode dégressif sur une durée de 4 ans) en fonction de leur rythme d'utilisation.

Durées d'amortissement

Les durées retenues sont les suivantes :

Constructions :

Aménagements des terrains 20 ans

Gros oeuvre 30 à 50 ans

Agencements et aménagements des constructions 15 à 25 ans

Installations techniques 15 ans

Matériel et outillage 5 à 20 ans

Véhicules automobiles 5 ans

Matériel de transport ferroviaire :

TGV :

Structure 30 ans

Aménagement intérieur 15 ans

Locomotives électriques 30 ans

Locomotives diesel 30 ans

Automoteurs :

Structure 30 ans

Aménagement intérieur 15 ans

Voitures voyageurs :

Structure 30 ans

Aménagement intérieur 15 ans

Wagons 30 ans

Dépenses de modifications et transformations du matériel roulant 7 ans

Navires 25 ans

Autres immobilisations corporelles 3 à 5 ans

Dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles

L'amoidrissement de la valeur d'éléments d'actif, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation.

Ces dépréciations (comme les amortissements) sont inscrites distinctement à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les actifs corporels immobilisés, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Tests de perte de valeur

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, le groupe effectue des tests de valeur d'actifs lorsque des circonstances ou événements indiquent que des actifs ont pu perdre de la valeur.

A cet effet, le groupe doit ainsi apprécier à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La norme précise que la valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la SNCF :

les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur des durées variant entre 3 et 6 ans,

au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini proche de l'inflation long terme attendue en France, l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités.

Les hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

Regroupements d'actifs testés	Corail/Corail Intercités/TER	Infrastructure
Description des hypothèses clés	Valeur d'utilité, budget et plan d'affaires	Valeur d'utilité et valeur de marché
Paramètres du modèle :		
Période de projection des flux de trésorerie futurs	De 2011 à 2015	2014
Période retenue pour le BP	2009	2009
Taux de croissance utilisé pour extrapolation des flux de trésorerie au-delà de la période de projection	1,8 %	1,8 %
Taux d'actualisation après impôt	7 %-8 %	6.2 %-7.2 %

Sur ces bases, au 31 décembre 2006, une dépréciation complémentaire de 56 M€ a été comptabilisée au titre des actifs nets de Corail et de Corail Intercités portant le montant total à 447 M€. Cette dépréciation avait été constituée au 1^{er} janvier 2005 par capitaux propres pour un montant de 326 M€.

Les tests pratiqués sur les groupes d'actifs TER et Infrastructure, ont conclu à l'absence de dépréciation au 31 décembre 2006. Par ailleurs, compte tenu des résultats déficitaires du Fret et du décrochage brutal par rapport à la trajectoire de son plan 2004-2006, l'entreprise a dû réaliser un test de dépréciation.

Il n'a pas été possible d'appréhender la valeur d'utilité, ni la juste valeur de l'UGT Fret dans la mesure où les prévisions financières reposent sur des programmes d'actions en cours de définition.

Pour ce faire, l'entreprise a mené un certain nombre de travaux qui conduisent à évaluer de manière partielle et forfaitaire le parc de matériel roulant affecté à Fret SNCF :

pour le parc matériel ancien, dépréciation de 100 % ou 40 % selon les types et l'ancienneté du matériel ;

pour les matériels plus récents, et les engagements fermes de commandes, dépréciation forfaitaire limitée à 10 % compte tenu des besoins du marché.

Une provision a été comptabilisée pour tous les biens dont la valeur nette comptable était supérieure à la juste valeur des biens, diminuée des coûts de vente pris individuellement.

Au total, une dépréciation de 570 M€ a été comptabilisée sur les immobilisations (y compris immobilisations en-cours), sur un total d'actifs immobilisés de 1,6 milliards d'euros, et une provision pour risque de 70 M€ a été constatée en regard des engagements de commandes fermes.

A ce stade, l'entreprise considère que ce niveau de provision constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater.

Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour le Groupe. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette (éventuellement réévaluée), des perspectives de rentabilité ainsi que, pour les sociétés cotées, de l'évolution du cours de bourse.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur ancienneté et de leur durée de vie.

Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les obligations sont comptabilisées à leur date d'acquisition pour le montant nominal corrigé de la prime ou de la décote. A la clôture, elles comprennent le montant des intérêts courus et non échus.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droits d'entrée. Elles sont comparées à la clôture à leur valeur liquidative. Si cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les titres de créances négociables sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les intérêts sont enregistrés en produits financiers au prorata temporis.

Instruments derives

Les instruments utilisés par le Groupe pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'une inscription en engagements hors bilan (cf. note 18).

En ce qui concerne la gestion des engagements à long terme, tous les instruments de couverture utilisés par le Groupe sont affectés a priori à des emprunts lors de leur émission ou à des emprunts existants.

Instruments de change

Pour couvrir les encaissements et décaissements de devises liés au service de la dette et à son activité commerciale, le Groupe est amené à intervenir sur le marché des changes. Les instruments utilisés sont les contrats à terme, les contrats d'échange et les options de change. Les moins-values latentes sur les options de change en cours sont provisionnées au compte de résultat. Les primes encaissées ou décaissées au titre des options de change sont enregistrées en totalité dans le compte de résultat l'année de leur exercice. En date de clôture, les pertes latentes sur les instruments financiers en devises et les sous-jacents couverts font l'objet d'une provision.

Instruments de taux

Contrats et options sur contrats d'échange de taux

Le Groupe utilise les contrats d'échange de taux et les options sur contrats d'échange de taux à l'occasion de ses émissions d'emprunts ou dans le cadre de la gestion de sa dette existante.

Jusqu'à l'exercice 2005 inclus, les primes encaissées ou décaissées au titre des options étaient enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur exercice, à l'exception de la prime de l'option dont l'exercice a entraîné la mise en place du contrat d'échange de taux en couverture, selon la stratégie de gestion fixée à la mise en place des options. Cette prime était alors étalée sur la durée du contrat d'échange inscrit en couverture.

A partir de l'exercice 2006, toutes les primes encaissées ou décaissées au titre des options sont systématiquement enregistrées en totalité au compte de résultat l'année de leur exercice. En outre, lorsqu'une vente d'option est exercée, la valeur perdante du contrat d'échange de taux mis en place dans le cadre de la stratégie de couverture, est enregistrée au compte de résultat l'année de son engagement. Elle est ensuite étalée au compte de résultat en compensation du contrat d'échange contractuel.

Dans le cadre de la gestion active de son risque de taux, le groupe s'efforce, dans la mesure du possible, d'annuler des contrats existants plutôt que d'effectuer de nouvelles opérations de couverture, ceci afin de limiter son risque de contrepartie et ses engagements. Le montant des soultes encaissées ou décaissées à l'occasion de la conclusion ou de l'annulation de contrats d'échange est étalé sur la durée de vie des éléments couverts correspondants. Lorsqu'une stratégie de couverture ne répond pas aux critères de couverture fixés par le groupe, l'ensemble des résultats liés à cette stratégie et à sa résiliation est inscrit en totalité dans le compte de résultat de l'exercice.

Contrats à terme de taux

Le Groupe peut être amené à intervenir sur les marchés à terme de taux d'intérêts, notamment dans le cadre de la préparation d'une émission d'emprunt ou pour gérer le risque de taux sur ses actifs et passifs à taux variables. Ces opérations peuvent prendre la forme d'interventions sur les marchés organisés ou de gré à gré.

Les charges et produits résultant des contrats à terme ferme d'instruments financiers sont étalés sur la durée des emprunts couverts.

Instruments financiers sur matières premières

Afin d'optimiser le coût moyen des approvisionnements en carburant, le Groupe est amené à intervenir sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers. Ces opérations prennent principalement la forme de swaps (contrats d'échanges) ou d'options sur swaps.

Les primes encaissées ou décaissées au titre des options sont enregistrées au compte de résultat de manière symétrique et dans la même période que les opérations couvertes.

Primes et frais d'émission, primes de remboursement des emprunts

Dans le cas d'une émission au-dessous du pair, la prime est enregistrée sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Les frais sont constatés dans un compte de charges à étaler à l'actif du bilan.

Ces primes et ces frais sont amortis par fractions égales sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas d'émission au-dessus du pair, la prime d'émission est affectée en priorité à l'amortissement des frais d'émission. L'écart résiduel éventuel constitue :

un produit constaté d'avance si la prime est supérieure aux frais,
des frais d'émission compensés si la prime est inférieure aux frais.

Cet écart résiduel est étalé sur la durée de l'emprunt.

Subventions d'investissement

Le Groupe perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les comptes de produits constatés d'avance et sont constatées en résultat d'exploitation (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Opérations de location financement

Les immobilisations louées sont comptabilisées comme des acquisitions dès lors que les conditions des contrats correspondent à celles des locations financement. Les contrats de location financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, en échange d'un paiement ; le bailleur transfère tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif.

Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour leur coût historique et amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seules les redevances sont enregistrées en résultat.

Opérations de cession-bail et assimilées

Cession-bail

Les résultats de cessions de biens à un bailleur dans le cadre de contrats de location financement sont neutralisés dans le résultat de l'année de mise en place de l'opération et sont reconnus en résultat sur la durée du contrat.

Autres opérations

Par ailleurs, certains montages financiers s'appuient sur des contrats de location financement préexistants. La structure de financement existante du matériel n'étant pas modifiée, le bénéfice de ces opérations est enregistré, dès la signature du contrat, en résultat financier.

Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables, ne sont pas comptabilisés lorsque leur récupération n'est pas probable.

L'horizon de prévision retenu par le Groupe pour évaluer cette recouvrabilité a été limité par prudence à celui des plans d'affaires disponibles, soit 3 ans ; aucun impôt différé actif net n'est reconnu au-delà de cette limite.

Provisions

Provision pour gros entretien

La provision porte sur les dépenses engagées dans le cadre de programmes pluriannuels de travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, ainsi que des programmes de grandes révisions pratiquées sur le matériel roulant.

Elle a été calculée :

pour l'immobilier : à partir d'un prix moyen d'entretien au m² appliqué à l'ensemble du patrimoine, et du pas de révision des actifs concernés,
pour le matériel roulant : à l'unité (locomotive, voiture, rame TGV,...) par séries, à partir des plans prévisionnels de dépenses et des pas de révision réajustés à chaque série.

Provisions pour risques liés à l'environnement

Le Groupe comptabilise des provisions pour les risques liés à l'environnement lorsque la réalisation du risque est estimée probable. Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, la remise en état et au nettoyage des sites. Elle comprend notamment une provision pour risque au titre de l'amiante couvrant les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe.

Provisions pour risques et litiges

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

garanties de bonne fin reçues des entreprises fournissant des travaux de construction,

garanties accordées aux clients du secteur de transport de marchandises au titre des aléas survenus au cours du transport.

Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

Jusqu'en 1999 compris, la maison-mère était son propre assureur pour la majorité des risques liés à son activité. A compter de 2000, la maison-mère a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par auto assurance.

Provisions pour restructurations

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la clôture des comptes. Ce coût correspond essentiellement aux coûts de départ des personnels concernés et aux coûts des mises au rebut d'immobilisations, stocks, et autres actifs.

Provisions pour contrats déficitaires

Des provisions sont constituées au titre de contrats pluriannuels afin de faire face aux pertes attendues. Les provisions sont fonction de la durée écoulée depuis la signature du contrat, et d'un coefficient de risque de non renouvellement.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et des autres produits

Activités de transport (voyageurs, fret)

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de la réalisation du transport des voyageurs et des marchandises.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'émission du titre de transport voyageurs est régularisé en fin de période, pour tenir compte des titres de transport émis mais non utilisés (enregistrés dans les « Produits constatés d'avance »).

Contributions de l'Etat et des Autorités Organisatrices

Ces contributions sont composées de compensations tarifaires au titre des tarifs sociaux mis en place par l'Etat, et de contributions rémunérant des offres globales de service dans un cadre contractuel ou des prestations spécifiques.

Elles sont enregistrées en « Chiffre d'affaires ».

Travaux réalisés par le Groupe dans le cadre de la conduite de travaux

Les prestations et travaux réalisés par le Groupe au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la maîtrise d'oeuvre sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux par phase de projet.

Maintenance

La rémunération de la maintenance et de l'exploitation du réseau ferré est comptabilisée sur la base du contrat négocié avec le propriétaire du réseau.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Distinction entre résultat courant et exceptionnel

Le résultat courant inclut l'ensemble des produits et charges récurrents directement liés aux activités opérationnelles du Groupe.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Informations par branches d'activité et zones géographiques

Détermination des branches d'activité

Autour de ses métiers de base de transporteur ferroviaire de voyageurs et de marchandises ainsi que de gestionnaire délégué d'infrastructure, la SNCF a développé de nombreuses activités en filiales.

Pour l'essentiel, celles-ci enrichissent, complètent et prolongent les activités de la maison mère dans quatre branches opérationnelles :

Voyageurs France Europe,

Transport public,

Transport et Logistique,

Infrastructure et Ingénierie,

et une branche fonctionnelle (Fonctions Communes et Participations).

Indicateurs sectoriels

Les indicateurs par branche d'activité sont :

le Chiffre d'Affaires,

l'Excédent Brut d'Exploitation,

le Résultat courant.

Les méthodes comptables appliquées dans chaque branche sont celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les informations présentées pour chacune des branches correspondent à une comptabilité « aux bornes », c'est-à-dire y compris opérations inter branches.

Opérations inter-branches

Toutes les transactions d'importance significative entre les branches d'activité sont éliminées dans la présentation des comptes consolidés Groupe.

Engagements de retraite, de prévoyance et assimilés

Les engagements au titre des régimes de retraite et de prévoyance sont évalués sur la base des hypothèses en vigueur. Ces engagements ne sont pas provisionnés et figurent dans les engagements hors bilan.

Le régime de retraites de la SNCF est désormais considéré dans sa totalité comme un régime à prestations définies.

Sur la base des nouvelles expertises, les engagements de retraite, de prévoyance et assimilés sont chiffrés en note 16.

Traitement comptable des services annexes à vocation sociale

En vertu de la loi française du 21 juillet 1909, les services annexes à caractère social portés par la maison-mère n'ont pas de personnalité juridique propre mais sont dotés d'une autonomie comptable et financière.

Dans le but de maintenir la comparabilité des états comptables du Groupe avec ceux des groupes industriels et commerciaux, les totaux des comptes d'actif et de passif relatifs à ces services annexes de la maison-mère sont présentés au bilan du Groupe respectivement sous les rubriques « Comptes d'actif des services annexes à caractère social » et « Comptes de passif des services annexes à caractère social ».

Les bilans et comptes de résultat de ces services annexes sont présentés en note 29.

Dettes financières transférées au service annexe d'amortissement de la dette

Conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'Etat français et la SNCF, il a été créé au 1^{er} janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD), entité sans personnalité juridique, dotée d'une comptabilité distincte au sein de la comptabilité de la SNCF.

Ce service annexe a pour vocation d'isoler une part de la dette de la SNCF, dont le service en intérêts et capital est assuré majoritairement par l'Etat français. La dette transférée au SAAD n'apparaît plus au bilan de la SNCF et figure au SAAD jusqu'à son extinction.

La dette transférée s'élève à 10,7 Md€ et s'est constituée de la manière suivante :

5,8 Md€ (nominal de 5,9 Md€) lors de sa création au 1/01/1991,

4,31 Md€ de passif net au 1/01/1997 (4,36 Md€ de nominal de dette),

0,6 Md€ au 1/01/1999 (0,61 Md€ de nominal de dette), accompagné d'une modification de sa structure par substitution d'emprunts.

Les ressources du SAAD consistent en un concours annuel de l'Etat (627 M€ en 2006) versé par acomptes trimestriels égaux et en une contribution annuelle de la SNCF (16 M€ en 2006) versée à mi-année.

L'excédent du concours de l'Etat sur les charges annuelles nettes est porté en dotation en capital, dans le bilan du SAAD. La contribution de la SNCF est portée en résultat financier.

Lorsque les remboursements d'emprunts affectés au SAAD sont supérieurs à la capacité de désendettement de l'année, l'insuffisance est couverte par un financement, dit intercalaire, prélevé sur les financements en euros directs ou après contrats d'échange, réalisés par la SNCF sur les marchés durant l'exercice. Les stocks respectifs n'étant pas, ni à l'origine, ni a fortiori durant la durée de vie du SAAD, de composition identique, il est décidé de procéder, une fois par an, à un équilibrage des charges financières supportées par les deux comptabilités de la manière suivante :

chaque fin d'année, sont calculés les taux de charge respectifs de la dette affectée au SAAD, de la dette restant à la charge de la SNCF et de l'ensemble des deux,

les taux de charges des dettes libellées en devises « IN » du SAAD et de la SNCF sont équilibrés de telle sorte que chacun supporte le taux de charge d'ensemble par le calcul d'une soulte enregistrée en résultat financier de l'exercice. La soulte à verser a fait l'objet d'une franchise de 30 M€ en 2004, 23 M€ en 2005 avant de disparaître en 2006.

Les totaux des comptes d'actif et de passif relatifs au SAAD sont présentés au bilan de la SNCF respectivement sous les rubriques « Comptes d'actif du service annexe d'amortissement de la dette » et « Comptes de passif du service annexe d'amortissement de la dette » (cf. note 29).

ECARTS D'ACQUISITION

	Valeur brute	Amortissement et dépréciation	Valeur nette
--	--------------	-------------------------------	--------------

31-déc-05	207	-107	100
Dotations aux amortissements	0	-16	-16
Variations de périmètre	67	5	72
Ecart de conversion	-2	1	-1
31-déc-06	272	-117	155

Les variations de périmètre comprennent les bons de souscription d'actions Financière Keos pour 68 M€.

Les autres principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2006 concernent :

le sous-groupe GEODIS pour 59 M€ (66M€ au 31 décembre 2005),

le sous-groupe ERMEWA pour 15 M€ (17M€ au 31 décembre 2005).

- 5 -

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31-déc-05	Acquisitions	Dotations	Cessions et reprises	Variation de périmètre et reclassement	31-déc-06
Valeurs Brutes						
Concessions, brevets et logiciels	216	82		-14	7	292
Fonds de commerce	58	0		0	0	59
Autres immobilisations incorporelles	91	11		-3	17	115
Total des valeurs brutes	365	94	0	-17	24	466
Amortissements et dépréciations						
Concessions, brevets et logiciels	-148		-45	14	1	-179
Fonds de commerce	-16		0	1	0	-16
Autres immobilisations incorporelles	-14		-3	3	0	-13
Total des amortissements et dépréciations	-178	0	-48	17	2	-207
Valeurs nettes	187	94	-48	0	26	259

Le poste « concessions, brevets et logiciels » concerne les logiciels qui représentent 113 M€ en valeur nette.

Les acquisitions de l'exercice intègrent les logiciels produits en interne pour 66 M€.

Les principaux contributeurs au poste « Fonds de commerce » sont :

	31-déc-06			31-déc-05 Net
	Brut	Amort / dépréciation	Net	
Geodis	30	9	20	19
Ermewa	23	0	23	23
VFLI	5	5	0	0
VFE Partenaires	1	1	0	0
TOTAL	59	16	43	42

- 6 -

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31-déc-05	Acquisitions/ Amort. et Dépréciations	Cessions	Reprises	Variation de périmètre et reclassements	31-déc-06
Valeurs brutes						
Terrains	1 545	76	-30		35	1 626
Constructions	7 644	316	-138		-72	7 749
Installations techniques, matériel et outillage	2 210	198	-77		10	2 339
Matériel de transport ferroviaire	20 684	1 332	-351		6	21 671

Matériel de transport routier	562	85	-56		5	597
Matériel de transport maritime	246	0	0		0	247
Autres immobilisations corporelles	792	111	-27		-27	847
Immobilisations en cours	2 289	508	-6		12	2 802
Total des valeurs brutes	35 973	2 625	-686		-31	37 879
Amortissements et dépréciations						
Terrains	-93	-14	5	1	16	-84
Constructions	-3 331	-305	114	24	-6	-3 504
Installations techniques, matériel et outillage	-1 471	-121	74	1	-7	-1 524
Matériel de transport ferroviaire	-12 610	-1 263	335	59	81	-13 398
Matériel de transport routier	-357	-60	50	0	-2	-370
Matériel de transport maritime	-71	-8	0	0	0	-79
Autres immobilisations corporelles	-516	-76	25	1	4	-563
Immobilisations en cours	-16	-81	0	57	-75	-115
Total amortissements et dépréciations	-18 467	-1 928	604	142	10	-19 637
Valeurs nettes	17 505	696	-83	142	-20	18 242

Les investissements de l'exercice 2006 sont constitués par :

l'adaptation aux normes numériques des télécommunications embarquées (GSMR : Global System for Mobile-Railways), les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments (notamment liés à la nouvelle ligne TGV Est), les études préalables à l'aménagement de la gare de Paris Est pour l'arrivée du TGV Est, la création d'un atelier TGV à Lyon, la construction d'ateliers de maintenance TER à Lyon, Toulouse et en Champagne-Ardenne, la création d'un pôle multimodal à Marseille, pour un total de 624 M€ ;

l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire pour 1 770 M€ qui s'explique notamment par les projets suivants : les autorails grande capacité (402 M€), les TER2N nouvelle génération (244 M€), les TGV Duplex (234 M€), les locomotives Fret (157 M€) et le TGV Est Européen (114 M€).

Les diminutions des immobilisations correspondent pour l'essentiel à :

des cessions de matériel ferroviaire pour 351 M€ en valeur brute et 16 M€ en valeur nette ;

des cessions d'installations fixes à des tiers pour 272 M€ en valeur brute et 54 M€ en valeur nette (dont la cession d'un immeuble rue d'Alsace à Paris).

Les flux de trésorerie liés aux investissements de l'exercice se décomposent comme suit :

En M€	31/12/2006	31/12/2005
Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 94	- 75
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 2 625	- 2 527
Total acquisitions	- 2 718	- 2 602
dont immobilisations en crédit-bail	- 33	- 162
Acquisitions hors crédit-bail	- 2 685	- 2 441
BFR d'investissement	126	216
Flux d'investissement corporels et incorporels	- 2 557	- 2 225

Les biens inscrits en immobilisations et faisant l'objet de contrats de location financement s'analysent comme suit :

	31-déc-06			31-déc-05
	Valeur brute	Amort	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	27	0	27	28
Constructions	344	-158	186	251
Matériel ferroviaire	3 568	-2 021	1 547	1 547
Matériel de transport maritime	193	-25	168	175
Matériel de transport autres	60	-33	27	60
Autres immobilisations	58	-10	48	10
TOTAL	4 251	-2 248	2 003	2 072

Fichier comptable des Immobilisations

Le Groupe dispose d'un fichier comptable de ses immobilisations représentatif de son patrimoine y compris les biens faisant l'objet depuis 1997 de divergences d'interprétation de la loi n° 97-135 du 13/02/97 et de ses décrets d'application.

Depuis 1999, la Commission Nationale de Répartition des Actifs analyse les quatre principales natures de désaccord constatées concernant les terrains fret (lots CM4), les logements, les cours voyageurs des gares et le découpage en volume des bâtiments. La valeur de ces biens figure actuellement dans les immobilisations du Groupe.

Un rapport sur la répartition des actifs entre RFF et la SNCF, demandé par les ministères de tutelle, a été remis le 2 janvier 2004. Une commission d'arbitrage a été mise en place et a achevé ses travaux au cours du 2^{ème} semestre 2006. Le rapport d'arbitrage a été rendu le 16 octobre 2006 avec publication au Journal Officiel le 29 novembre 2006.

Les traductions financières et comptables de ces travaux sont en cours.

- 7 -

CREANCE SUR RESEAU FERRE DE FRANCE

La loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF), précise dans son article 7 que, en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à Réseau Ferré de France.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan de l'entreprise, d'une créance sur RFF, le passif de l'entreprise restant identique.

La créance sur RFF a été constituée ligne à ligne de manière à ce qu'elle présente une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celle de la dette de l'entreprise après contrats d'échange arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 milliards d'Euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes de l'entreprise sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes.

Une convention, signée entre les deux établissements, supporte la créance sur RFF.

Au 31 décembre 2006, la créance sur RFF se décompose comme suit :

Structure par échéances

	31-déc-06	31-déc-05
Moins d'un an	1 353	1 657
Plus d'un an et moins de 5 ans	1 848	3 100
Plus de 5 ans	1 797	1 897
Total	4 998	6 654
Intérêts courus non échus	144	156
Total général	5 142	6 810

Structure par devises hors intérêts courus

	31-déc-06	31-déc-05
Euro	4 514	6 041
Franc suisse	169	305
Livre Sterling	315	308
Total	4 998	6 654

Structure par taux après prise en compte des instruments financiers dérivés hors intérêts courus

	31-déc-06	31-déc-05
Taux fixe	1 327	2 355
Taux variable	3 671	4 299
Total	4 998	6 654

- 8 -

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc-06			31-déc-05 Net
	Brut	Amort / dépréciation	Net	
Titres de participation non consolidés (2)	601	-18	584	175

Créances rattachées à des participations	285	0	285	324
Dépôts versés (1)	459	0	459	529
Prêts et Autres immobilisations financières	173	-14	159	151
TOTAL	1 518	-32	1 486	1 179

(1) Dépôts à moins de trois mois à l'origine.

(2) Dont titres Financière Kéos en portage pour 409 M€ au 31/12/2006

Les titres de participation non consolidés se décomposent comme suit :

	31-déc-06				31-déc-05 Valeur nette des titres
	% d'intérêt	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette des titres	
Filiales HLM de la SICF	100 %	489	62	147	147
SOCRIF	99,77 %	79	-10	0	0
Financière Kéos en portage	55 %			409	
Autres titres de participation non consolidés				28	28
Total				584	175

Le sous-groupe SOCRIF et les filiales HLM de SICF ne sont pas consolidés compte tenu des limitations réglementaires applicables aux sociétés anonymes d'HLM, en ce qui concerne l'appropriation des résultats :

le bonus de liquidation pouvant revenir aux actionnaires est plafonné à 50 % de la valeur nominale des titres détenus,
les résultats distribuables sont annuellement limités à un pourcentage du capital qui correspond au taux du livret A majoré de 2 %.

Au 31 décembre 2006, les bilans sont les suivants (en M€) :

Combinaison des filiales HLM de SICF (au 31 décembre 2006)

	31/12/2006	31/12/2005		31/12/2006	31/12/2005
Actif net immobilisé	2 153	1 798	Capitaux propres (dont résultat net 62 M€)	489	423
Actif net circulant	314	292	Provisions	7	7
			Dettes financières	1 707	1 449
			Autres dettes	263	211
Total Actif	2 466	2 091	Total Passif	2 466	2 091

Sous-groupe SOCRIF (au 31 décembre 2006)

Actif net immobilisé	78	Capitaux propres (dont résultat net -10 M€)	79
Actif net circulant	11	Dettes	10
Total Actif	89	Total Passif	89

- 9 -

TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	31-déc-06			31-déc-05 Titres mis en équivalence
	% contrôle	Résultat	Titres mis en équivalence	
Eurofima	23,70%	7	150	151
Groupe FRP	20,00%	1	6	5
SHEM	0,00%	1	0	27
Filiales Groupe Geodis		2	6	7
Filiales Groupe STVA		3	30	29
Financière Keos	45%	14	15	0
Novatrans	49,93%	0	1	1

Autres titres	NS	2	9	6
TOTAL		30	218	225

L'évolution des titres mis en équivalence s'analyse essentiellement par la sortie du groupe SHEM à compter du 31/12/2006.

	31/12/2006	31/12/2005
Solde en début de l'exercice	225	389
Quote-part de résultats	30	-29
Variations de périmètre :	-25	-128
Mise en équivalence de la SHEM	0	25
Sortie de SHEM	-24	
Intégration proportionnelle de Systra		-19
Sortie de Cegetel SAS		-133
Autres variations de périmètre	-1	-1
Dividendes versés	-10	-8
Variations de change	-3	1
Solde à la clôture	217	225

- 10 -

STOCKS ET EN COURS

	31-déc-06			31-déc-05 Net
	Brut	Dépréciation	Net	
Matières premières	427	-73	354	351
Autres fournitures	64	-4	60	27
Encours de production	68	0	68	75
TOTAL	560	-78	482	453

- 11 -

CREANCES D'EXPLOITATION

	31-déc-06			31-déc-05 Net
	Brut	Dépréciation	Net	
Clients et comptes rattachés	2 845	-223	2 623	2 624
Avances et acomptes versés sur commandes	47	0	47	34
Créances sociales	35	0	35	38
Impôts différés - actif	549		549	43
Créances sur l'Etat et collectivités	1 005	0	1 005	783
Autres créances d'exploitation	801	-168	633	1 212
Comptes de régularisation	151	0	151	160
TOTAL	5 433	-391	5 042	4 895

(*) dont 505 M€ d'impôt différé actif sur déficits reportables EPIC.

- 12 -

VMP ET DISPONIBILITES

	31-déc-06	31-déc-05
VMP A PLUS DE TROIS MOIS DES L'ORIGINE ET / OU SOUMIS A RISQUE DE TAUX :	388	508
Obligations françaises et étrangères	76	90

Titres de créances négociables à moyen terme	284	418
Autres VMP	28	
VMP A MOINS DE TROIS MOIS DES L'ORIGINE ET SANS RISQUE DE TAUX :	2 538	1 438
Titres de créances négociables (TCN)	1 376	1 145
OPCVM	995	256
Placements en euros	0	13
Pensions de TCN	130	
Actions propres	10	3
Placements en devises	27	21
INTERETS COURUS NON ECHUS	3	2
DISPONIBILITES	500	454
TOTAL TRESORERIE	3 429	2 402

Seules les Valeurs Mobilières de Placement à échéance, dès l'origine, inférieure ou égale à trois mois, entrent dans la définition de la trésorerie retenue pour l'élaboration du tableau de flux de trésorerie.

- 13 -

CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe
Au 31 décembre 2004	4 271	-1 379	5	323	3 220
Affectation du résultat		323		-323	-
Dotation en capital	250				250
Dépréciation d'actifs		-326			-326
Provisions / grosses réparations		346			346
Variation des écarts de conversion			-1		-1
Résultat net consolidé – part du groupe				1 271	1 271
Au 31 décembre 2005	4 521	-1 035	4	1 271	4 761
Affectation du résultat		1 271		-1 271	-
Dotation en capital (1)	450				450
Variation des écarts de conversion			1		1
Résultat net consolidé – part du groupe				652	652
Au 31 Décembre 2006	4 971	236	5	652	5 864

Compte tenu des résultats nets bénéficiaires des derniers exercices, les réserves sont positives au 31 décembre 2006.

(1) La Commission européenne a autorisé le 2 mars 2005 l'apport financier à Fret SNCF d'un montant maximum de 1,5 Md€, effectué à hauteur de 700 M€ par la SNCF et 800 M€ maximum par l'Etat. La 1ère tranche des versements prévus a été versée par l'Etat à la SNCF en mars 2005 et a été inscrite en dotation au capital conformément à la décision de l'Etat et de la Commission européenne.

Les 2^{ème} et 3^{ème} tranches ont été versées en novembre 2006 pour un montant total de 450 M€.

- 14 -

INTERETS MINORITAIRES

	31-déc-06	31-déc-05
OUVERTURE	209	179
Distribution de dividendes	-16	-10
Variation de l'écart de conversion	-1	0
Augmentation de capital	3	8
Variations de périmètre	-2	2
Part des minoritaires dans le résultat (1)	37	29

Changement de méthodes comptables	1	-1
CLOTURE	231	209

La part des minoritaires dans le résultat de l'exercice 2006 concerne essentiellement le sous-groupe GEODIS (29 M€).

- 15 -

PROVISIONS

	OUVERTURE	DOTATION	PROVISION UTILISEE	PROVISION NON UTILISEE	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	CLOTURE
Risques fiscaux et douaniers (1)	35	6	-4	-18	-1	18
Risques environnementaux (2)	120	5	-27	-2	0	96
Gros entretiens (3)	1 134	149	-155	-20	-6	1 102
Litiges et risques contractuels(4)	333	86	-38	-45	-5	331
Rentes accidents du travail et avantages au personnel (5)	179	13	-15	-1	0	176
Restructurations	63	6	-39	-1	-2	27
Autres	141	209	-65	-19	12	278
TOTAL	2 006	474	-344	-106	-2	2 028

(1) Ce poste concerne principalement la société mère qui provisionne par mesure de prudence les redressements fiscaux contestés.

(2) Ces risques concernent principalement les éléments suivants chez la maison mère :

dépollution de sites : 26 M€

coûts liés à l'amiante : 64 M€

(3) La provision porte sur les dépenses engagées dans le cadre des révisions complètes sur le matériel roulant et sur les travaux pluriannuels d'entretien et de réparation des bâtiments chez la mère.

(4) Cette rubrique comprend principalement les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements contractuels, ainsi que les risques contractuels vis-à-vis de RFF.

(5) Ce poste enregistre les rentes et accidents du travail pour 84 M€ pour la maison mère, 32 M€ pour le groupe Geodis. Il intègre également les provisions sur médailles du travail.

(6) Dont provision sur commandes fermes de matériel ferroviaire Fret pour 70 M€

- 16 -

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

Les engagements sociaux de la SNCF couvrent la retraite, la prévoyance, les accidents du travail et l'action sociale.

Les principales hypothèses actuarielles des calculs d'engagements sont les suivantes (identiques à celles du 31 décembre 2005) :

	31 décembre 2006
Taux d'actualisation brut	4,25 %
Taux d'inflation	2,0 %
Table de mortalité *	Table prospective par génération TPG93
Table de Turn-over	18 – 29 ans : 2,0 % 30 – 41 ans : 0,0 % 42 – 49 ans : 0,3 % 49 – 55 ans : 0,9 %
Taux d'accroissement brut des salaires	+ 3,5 %
Taux d'accroissement brut des pensions	+ 2,0 %

* La SNCF a choisi de ne pas appliquer les nouvelles tables de mortalité (TGH et TGF 2005) considérant que ces nouvelles tables ont été établies pour des bénéficiaires de rentes dans le secteur de l'assurance et non nécessairement représentatives de la population de la SNCF.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent principalement de la loi du 21 juillet 1909, définissant le régime particulier des agents de la SNCF, et de l'article 30 du cahier des charges de la SNCF définissant, depuis le 1^{er} janvier 1970, les conditions de prise en charge par l'Etat de l'équilibre financier du régime.

Le régime de retraite de la SNCF est un régime dont les prestations sont financées par :

une cotisation de 36,29 % de la masse salariale (dite T1 + T2, fixée par le décret du 27 février 1991 – 7,85 % pour la part ouvrière et 28,44 % pour la part patronale) ;

une cotisation patronale supplémentaire (dite T3) destinée à couvrir intégralement la charge des avantages complémentaires accordés par la SNCF depuis 1990 par rapport à son régime de référence. En 2006, son taux s'élève à 5,29 %.

le produit éventuel des compensations entre régimes de retraite au niveau national ;

la subvention de l'Etat au titre de l'article 30 du cahier des charges de la SNCF.

Dans un régime à prestations définies, l'intégralité des engagements liés aux prestations retraites et non plus la seule fraction des avantages complémentaires postérieurs à 1990 doit faire l'objet d'une information dans les comptes établis en normes françaises.

Sur ces bases, les engagements de retraite de la SNCF s'élèvent à 111 milliards d'euros au 31 décembre 2006 contre 109 milliards d'euros au 31 décembre 2005 en pro-forma (et contre 8,2 milliards d'euros publié au 31 décembre 2005).

Le régime des retraites de la SNCF bénéficie par ailleurs de versements réalisés par des tiers. Les prestations sont ainsi partiellement financées par des cotisations salariales, la compensation inter régimes, et une contribution de l'Etat au titre de l'article 30. La projection de la valeur actualisée des montants

attendus par la SNCF à ce titre est complexe. Une estimation réalisée à population ouverte compte tenu d'hypothèses d'évolution des effectifs sur 20 ans au delà du 31 décembre 2006 et de revalorisation du salaire d'embauche, en cours de finalisation, conduit à des valeurs comprises entre 77 et 84 milliards d'euros au 31 décembre 2006 (données comparables au 31 décembre 2005).

Engagements de prévoyance

L'entreprise assure elle-même le service des prestations de prévoyance au bénéfice des actifs et des retraités via la caisse de prévoyance et la caisse de prévoyance des cadres supérieurs de la SNCF.

Ces prestations concernent le remboursement des frais de maladie, l'allocation temporaire d'hébergement, l'allocation de fin de carrière et l'allocation décès. Une partie de ces garanties entrent dans le mécanisme de compensation bilatérale maladie auprès du régime santé de la Sécurité Sociale.

Les garanties complémentaires maladie et les allocations spécifiques sont financées par les cotisations des actifs et des retraités ainsi que par les cotisations patronales au titre des actifs et des retraités.

Le montant des engagements présentés au 31 décembre 2005 concernait les allocations spécifiques relatives à la période de retraite.

Les analyses complémentaires conduites dans le cadre du passage aux normes IFRS menées en 2006 ont mis en évidence un financement indirect des garanties complémentaires des retraités via une cotisation de la SNCF estimée à 2,71 % de la masse des pensions. Au sens de la norme IAS 19, ce financement constitue un avantage postérieur à l'emploi dont le montant d'engagement associé nécessite une information.

A fin 2006, l'engagement brut au titre de la prévoyance est estimé à environ 3 milliards d'euros (contre 1,5 milliards d'euros publié au 31 décembre 2005) et n'intègre pas les effets positifs d'excédent éventuel du régime en cours d'estimation.

Rentes accidents du travail

L'entreprise assure elle-même le service des rentes d'accidents du travail à son personnel en activité et à ses retraités.

Les rentes servies aux retraités ou aux conjoints survivants sont considérées par la SNCF comme un complément de retraite. En conséquence, la valeur actuelle probable de ces compléments de retraite est portée en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2006, ces engagements s'élèvent à 574 M€ (contre 594 M€ au 31 décembre 2005).

Autres engagements

Action sociale :

L'entreprise assure elle-même les services d'action sociale qui, hors du cadre SNCF, incombent aux régimes de droit commun.

Une partie des bénéficiaires des services d'Action Sociale sont des cheminots retraités. L'analyse du régime d'Action Sociale dans le cadre de la transition vers les normes IFRS a conduit à identifier des avantages postérieurs à l'emploi au titre des aides familiales, aides à l'amélioration de l'habitat des pensionnés, charges d'entretien de maisons de retraites pour un montant de 358 M€ fin 2006 (information non présentée au 31 décembre 2005).

Facilités de circulation :

Des facilités de circulation sont octroyées au personnel (chiffage non disponible).

Evolutions des engagements de l'exercice 2006

L'évolution du niveau des engagements est notamment impactée par :

le coût financier lié à la perte d'une année d'actualisation ;

le coût des droits acquis lié à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire ;

le paiement des prestations.

Par ailleurs, le montant d'engagement est susceptible de varier suite aux changements intervenus en cours d'année :

amendements des régimes ;

écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses ou relatifs à des écarts entre les hypothèses retenues et leur réalisation effective au cours de l'année.

L'amendement pris en compte dans la charge de retraite concerne le relèvement du minimum de pension de 2 points intervenu en 2006, ainsi que la prise en compte de l'intégration, en 2007, d'un demi point d'indemnité de résidence dans l'assiette des pensions liquidables.

L'analyse chiffrée de la variation des engagements de retraite, prévoyance, accidents du travail et d'action sociale entre 2005 et 2006 est la suivante : Retraites : la variation 2005 (pro forma)/2006 s'élève à +2,4 milliards d'euros qui s'explique par le coût financier (+ 4,5 G€), le coût des droits acquis (+ 2 G€), les prestations servies (-4,7 G€) et les amendements (+ 0,6 G€).

La valeur actualisée des versements réalisés par des tiers est d'un montant comparable à celle au 31 décembre 2005.

Prévoyance : la variation 2005 (pro forma)/2006 s'élève à + 64 M€ qui s'explique par le coût financier (+ 122 M€), le coût des droits acquis (+ 53 M€), les prestations servies (-127 M€) et les écarts actuariels (+ 16 M€).

Rentes : la variation 2005/2006 s'élève à -20 M€ qui s'explique par le coût financier (+ 25 M€), les prestations servies (-62 M€) et les écarts actuariels (+ 17 M€).

Action Sociale : la variation 2005 (pro forma)/2006 s'élève à + 8 M€ qui s'explique par le coût financier (+ 15 M€), le coût des droits acquis (+ 7 M€) et les prestations servies (-14 M€).

Evolutions en cours

Le contrôle par la SNCF de la caisse de retraite nécessite la consolidation en IFRS de cette entité.

Les textes IAS permettent de ne pas provisionner les engagements de retraite et de prévoyance dès lors que les conditions suivantes sont réunies : versement de cotisations libératoires de tout risque (transfert notamment du risque actuariel)

à une entité distincte

sur laquelle la SNCF ne doit exercer aucun contrôle en substance.

Afin d'éviter de présenter des capitaux propres massivement négatifs du groupe SNCF au 30 juin 2007, sans rapport avec une quelconque évolution de sa situation économique et financière, une solution a été présentée au Conseil d'administration du 11 avril 2007, qui a examiné des projets de décret organisant la création d'une entité juridique indépendante de la SNCF et le versement à cette entité juridique de cotisations libératoires.

Ce schéma respecte trois principes de neutralité : neutralité sociale, y compris pour le personnel de l'actuel service SNCF dit Caisse de prévoyance et de retraite (CPR), neutralité comptable : pas de bouleversement des comptes, neutralité financière pour l'Etat et la SNCF.

En normes IFRS, le financement de la cotisation versée par la Caisse de prévoyance de la SNCF à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés au titre des cheminots retraités, assuré de fait par la SNCF, est constitutif d'un engagement à provisionner au passif du bilan. Son évaluation est retracée dans les annexes aux comptes (engagements hors bilan).

Afin d'éviter de présenter des capitaux propres du groupe SNCF au 30 juin 2007, sans rapport avec une quelconque évolution de sa situation économique et financière, une solution a été présentée au Conseil d'administration du 11 avril 2007, qui a examiné des projets de décret organisant la neutralisation des engagements de prévoyance.

D'autres avantages accordés au personnel ont été identifiés comme constitutifs d'engagements devant être provisionnés dans le bilan d'ouverture IFRS : action sociale, rentes accidents du travail, déjà retracées dans les annexes des états financiers, facilités de circulation. Pour ce dernier avantage, aucun élément n'étant disponible, une information sera portée dans les annexes IFRS sur la nature de cet avantage et sur l'absence de chiffrage.

- 17 -

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières inscrits au bilan en « Emprunts et Dettes Financières » sont constitués des emprunts à long terme émis par le groupe (hors Service Annexe d'Amortissement de la Dette de la maison-mère), des dettes liées aux opérations de location financement réalisées par le groupe, et des dettes de trésorerie.

	31-déc-06	31-déc-05
Dettes financières à long terme (A)	8 943	10 272
Emprunts obligataires	7 104	8 487
Autres emprunts à long terme	1 637	1 573
Intérêts courus non échus	202	212
Dettes de Trésorerie	2 302	2 094
Billets de trésorerie	1 082	1 532
Dépôts reçus	38	46
Autres emprunts (1)	763	165
Découverts bancaires	409	337
Emprunts en devises	3	3
Intérêts courus non échus	8	11
DETTES HORS LOCATION FINANCEMENT	11 245	12 365
Dettes de location financement (B)	3 702	3 679
Location financement	3 677	3 664
Intérêts courus non échus	26	15
DETTES FINANCIERES	14 948	16 045
Dont dettes financières long terme (A)+(B)	12 646	13 951

(1) Dont portage Financière Kéos pour 409 M€ au 31/12/2006

Dettes financières long terme

Structure par échéances des dettes financières long terme, y compris dettes de location financement, après prise en compte des instruments financiers dérivés

	31-déc-06	31-déc-05
Echéances à moins d'un an	2 942	2 819
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans	4 552	5 714
Echéances à plus de 5 ans	5 187	5 331
Neutralisation effet contrats d'échange	-263	-142
Dettes financières long terme hors intérêts courus	12 418	13 722
Intérêts Courus Non Echus	228	227
Dettes financières long terme	12 646	13 951

Structure par devises et par taux des dettes financières long terme, y compris dettes de location financement, après prise en compte des instruments financiers dérivés, et hors intérêts courus non échus

	31-déc-06	31-déc-05
Euro	12 117	13 105
Franc suisse	249	451
Livre Sterling	315	308
Neutralisation effet contrats d'échange	-263	-142

Dettes financières long terme hors intérêts courus non échus	12 418	13 722
Dont par taux :		
Taux fixe	8 775	9 514
Taux variable	3 898	4 350
Neutralisation effet contrats d'échange	-263	-142

Dettes financières long terme nettes de la créance sur réseau fer de France (RFF)

La structure de la créance sur RFF est décrite en note 7.

Structure par échéances des dettes financières nettes à long terme, y compris dettes de location financement, après prise en compte des instruments financiers dérivés

	31-déc-06	31-déc-05
Echéances à moins d'un an	1 589	1 162
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans	2 704	2 614
Echéances à plus de 5 ans	3 390	3 434
Neutralisation effet contrats d'échange	-263	-142
Dettes financières nettes long terme hors intérêts courus non échus	7 420	7 068
Intérêts courus non échus	84	71
Dettes financières nettes long terme	7 504	7 140

Structure par devises et par taux des dettes financières nettes à long terme, y compris les dettes de location financement, après prise en compte des instruments financiers dérivés, et hors intérêts courus non échus

	31-déc-06	31-déc-05
Euro	7 603	7 064
Franc suisse	80	146
Neutralisation effet contrats d'échange	-263	-142
Dettes financières nettes long terme hors intérêts courus non échus	7 420	7 068
Dont par taux		
Taux fixe	7 448	7 159
Taux variable	227	51
Neutralisation effet contrats d'échange	-263	-142

Dettes de trésorerie par échéance

Seules les dettes de trésorerie, à échéance dès l'origine inférieure ou égale à trois mois, entrent dans la définition de la trésorerie retenue pour l'élaboration du tableau de flux de trésorerie.

	31-déc-06	31-déc-05
Inférieures ou égales à 3 mois à l'origine	1 519	1 298
Billets de trésorerie	1 072	903
Découverts bancaires	409	337
Dépôts reçus	32	38
Emprunts en devises		3
Autres emprunts	6	16
Supérieures ou égales à 3 mois à l'origine	782	796
Billets de trésorerie	10	628
Dépôts reçus	6	8
Autres emprunts	759	148
Intérêts courus non échus	8	11
Dettes de trésorerie	2 301	2 094

Endettement net de gestion

Le Groupe gère son endettement net par référence à un endettement notionnel agréé par l'actionnaire. En partant des soldes de bilan, l'endettement net de gestion du Groupe se présente comme suit :

	31-déc-06	31-déc-05
Dettes financières long terme hors ICNE	12 418	13 724
Créance sur RFF hors ICNE	-4 998	-6 654
Effet des contrats d'échange	263	142
Dettes financières nettes (a)	7 683	7 212
Equivalent trésorerie à moins d'un an (b)	-1 577	-847
Endettement net de gestion (a) + (b)	6 106	6 364

- 18 -

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Instruments financiers de change

Swaps de devises

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains de ses emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2006 sont détaillés ci-dessous :

(En millions)	Engagements reçus (en devises)	Engagements donnés (en euros)
Euro	144	146
Franc Suisse	900	577
Dollar américain	2 440	1 995
Dollar australien	0	0
Dollar canadien	400	250
Dollar de Hong Kong	472	57
Dollar néozélandais	100	50
Livre Sterling	926	1 462
Yen	51 500	412

Achats à terme de devises

(En millions)	Devises
Franc Suisse (1)	100
Dollar américain (1)	450

(1) couverture d'opérations financières

Options sur devises

(En millions)	31-déc-06
Vente call Euro	66
Vente put Euro	2

Instruments financiers de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des swaptions. Les en-cours de ces swaps et swaptions, représentés par leur en-cours notionnel sont les suivants :

	Dettes nette Long Terme	Dettes nette Court Terme
Swaps receveurs de Taux Fixe	1 475	1 082
Swaps payeurs de Taux Fixe	6 672	1 873
Swaps d'index	2 484	
Vente de swaptions	858	
Achat de floor		

Instruments financiers sur matières premières

Dans le cadre de ses activités courantes, la société-mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

(En tonnes)	Volume
Swaps matières premières (fixe payé)	240 000
Swaps matières premières (fixe reçu)	60 000

Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

Les placements financiers :

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de Valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires.

Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placement pour chacune d'elle.

Les instruments financiers dérivés :

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux et de change naissant de l'activité normale. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2006 diffèrent selon la nature des instruments concernés.

La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31 décembre 2006 en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise.

Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31 décembre 2006 auprès des établissements financiers contreparties de l'entreprise.

La juste valeur des options de change de gré à gré a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise. Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'entreprise.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui auraient été payés (-) ou reçus (+), hors cours, pour résilier ces engagements.

Les valeurs de marché ainsi estimées au 31 décembre 2006 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeur de marché estimée (hors intérêts courus) au 31 décembre 2006	Rentabilité (primes - valeurs de marché) au 31 décembre 2006
Gestion du risque de change		
Swaps de devises	-348	
Options de devises		-
Gestion du risque de taux		
Swaps de taux	-104	
Options	-	1
Gestion du risque matières premières		
Swaps	-11	
Options		-

- 19 -

DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES

	31-déc-06	31-déc-05
Fournisseurs et comptes rattachés	2 983	2 752
Avances et acomptes reçus sur commandes	142	127
Dettes sociales	901	945
Dettes sur l'Etat et collectivités	1 120	1 107
Impôts différés passif	44	36
Autres dettes d'exploitation	723	1 039
Subventions d'investissement	5 083	4 398

Ecart de conversion passif utilisés en couverture	249	128
Comptes de régularisation	1 088	1 202
TOTAL	12 334	11 734

Les comptes de régularisation intègrent notamment les titres de transport encaissés avant le 31 décembre 2006 et qui seront utilisés après cette date (432 M€) et les produits relatifs à la convention de gestion avec RFF (211 M€).

- 20 -

INFORMATIONS SECTORIELLES

	31/12/2006	31/12/2005 proforma
Chiffres d'affaires	21 874	20 855
Voyageurs		
Voyageurs France Europe	6 249	5 963
Transport public	5 778	5 478
Transport et Logistique	6 595	6 448
Infrastructure et Ingénierie	4 468	4 359
Fonctions communes et participations	4 076	4 018
Opérations interbranches	-5 291	-5 411
Excédent Brut d'Exploitation	1 990	1 877
Voyageurs		
Voyageurs France Europe	1 203	1 125
Transport public	401	419
Transport et Logistique	202	193
Infrastructure et Ingénierie	0	19
Fonctions communes et participations	183	121
Résultat courant	695	568
Voyageurs		
Voyageurs France Europe	725	652
Transport public	-25	-5
Transport et Logistique	-103	-116
Infrastructure et Ingénierie	-72	-43
Fonctions communes et participations	170	79

- 21 -

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31-déc-06	31-déc-05
Achats (y compris variation de stocks)	-2 793	-2 624
Sous-traitance	-2 526	-2 627
Péages (1)	-2 597	-2 478
Autres charges externes	-2 902	-2 690
Total	-10 818	-10 419

(1) Péages facturés par Réseau Ferré de France et par Eurotunnel

- 22 -

CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

	31-déc-06	31-déc-05
Charges de personnel	-9 328	-9 157
dont participation des salariés	-25	-21
Effectifs moyens équivalent temps plein	201 742	205 839

La diminution des effectifs du Groupe SNCF est liée à la baisse des effectifs au niveau de l'EPIC (2 568) - effectif moyen payé - et à la cession en 2005 du groupe SERNAM (1 987) – effectif moyen basé sur la période allant du 1^{er} janvier 2005 à la date de cession du groupe Sernam - . Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et d'Administration de l'entreprise s'élèvent à 2,9 M€ en 2006 (16 personnes concernées pour tout ou partie de l'année), contre 2,5 M€ en 2005 (12 personnes concernées pour tout ou partie de l'année).

- 23 -

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

	31-déc-06	31-déc-05
Dotations nettes aux amortissements	-967	-941
Dotations nettes aux dépréciations d'immobilisations	1	13
Dotations nettes aux dépréciations d'actifs circulants	-27	-19
Dotations nettes aux provisions	54	-21
TOTAL	-939	-969

- 24 -

RESULTAT FINANCIER

	31-déc-06	31-déc-05
Charges nettes sur gestion de la dette et de la trésorerie	-327	-355
Gains nets sur opérations de location financement (1)	3	7
Revenus des titres non consolidés	12	12
Autres charges et produits financiers	-7	34
Total	-319	-303

(1) produits nets des opérations sur Lease de la maison-mère (un lease néo-zélandais de 4 M€ en 2005).

- 25 -

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31-déc-06	31-déc-05
Plus values sur cessions d'actifs	293	960
Cession d'actifs immobiliers	156	141
Cession d'autres actifs	137	819
Dépréciations d'immobilisations	-682	-107
Autres	-78	-10
TOTAL	-468	844

Les plus values de cessions d'autres actifs sont relatives :

- en 2006, à la cession de la dernière tranche de titres de la SHEM ;
- en 2005, à la cession de la première tranche de titres de la SHEM et des titres Cegetel.

Le résultat exceptionnel correspond principalement à des plus values de cession d'actifs minorées par la constatation de pertes de valeur sur l'EPIC : sur Fret SNCF pour -640 M€ et sur Corail et Corail Intercités pour - 60 M€.

- 26 -

IMPOTS SUR LES RESULTATS

Analyse de la charge d'impôt

	31-déc-06	31-déc-05
(Charge) d'impôt courant	-51	-36
(Charge)/produit d'impôt différé	499	2
(Charge)/produit total d'impôt	448	-34

Le produit d'impôt intègre la première activation d'une partie des déficits fiscaux de la maison-mère, pour 505 M€.

Un actif d'impôts différés de 505 M€ a été constaté pour la première fois en 2006 au titre des déficits fiscaux reportables de l'EPIC. La constatation de cette créance est liée à la consommation de ces déficits reportables, compte tenu des résultats bénéficiaires et de la trajectoire bénéficiaire d'ensemble pour les années à venir. La reconnaissance de cet actif d'impôt différé a été limitée à hauteur du plan d'affaires (3 ans), et minoré d'aléas de prudence. La charge d'impôt courant concerne principalement GEODIS (36 M€).

Preuve d'impôt

	2006	2005
Résultat net des sociétés intégrées	674	1 343
Impôt comptabilisé	448	-34
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	226	1 377
Taux d'impôt	33,33%	33,83%
Impôt théorique	-75	-466
Différences permanentes	22	9
Eléments taxés à un taux différent	3	129
Activation de déficits antérieurs non activés	505	
Réduction d'impôt sur déficits antérieurs non activés	0	373
Actifs d'impôt non reconnus sur différences temporelles de l'exercice	-8	-89
Elimination des provisions internes sur titres	0	18
Complément d'impôt	0	-11
Autres	1	1
Charge d'impôt comptabilisée	448	-34
Taux d'impôt effectif	-198,2 %	2,5 %

Actifs d'impôt non constatés

Depuis le 1^{er} juillet 1988, la SNCF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2006, les filiales intégrées fiscalement sont au nombre de 40. Les principales sont : SNCF Participations, France Wagons, Groupe EFFIA et le Groupe SNEF.

Le report déficitaire du Groupe au 31 décembre 2006 s'élève à 9,6 Md€.

Le montant des actifs d'impôt non reconnus au 31 décembre 2006 s'élève à 3,0 Md€.

Impôts différés comptabilisés

	31-déc-06	31-déc-05
Reports déficitaires	512	-
Provisions non déductibles	19	19
Retraites	9	9
Autres différences temporaires	9	16
Impôts différés actif	549	43
Ecarts d'évaluation	16	18
Provisions réglementées	8	7
Autres différences temporaires	20	11
Impôts différés passif	44	36

Les actifs d'impôt différé proviennent de la maison mère pour 505 M€.

Les impôts différés passif concernent principalement ERMEWA et GEODIS.

NATURE DES ENGAGEMENTS	Donné / Reçu	31-déc-06				31-déc-05 Engagement total
		Engagement total	Montant des engagements par période			
			A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Contrats de location simple						
Location simple immobilier	donné	834	239	491	103	821
Location simple mobilier	donné	285	21	65	199	284
Location simple mobilier	reçu	263	11	55	197	9
Location simple immobilier	reçu	4	3	0	1	2
Obligations d'achats irrévocables						
Engagements d'achats auprès de fournisseurs (matériel ferroviaire) (1)	donné	5 786	1 416	3 154	1 216	3 650
Engagements d'achats auprès de fournisseurs (matériel ferroviaire) (1)	reçu	2 433	712	1 402	319	1 185
Engagements d'achat de titres (6)	donné	460	460	0	0	0
Autres engagements d'achats d'exploitation (2)	reçu					
Autres engagements d'achats d'exploitation (2)	donné	2 481	1 388	910	183	NC
Lignes de crédit						
Lignes de crédit bancaires non utilisées	reçu	509	159	350	0	619
Garanties financières						
Vis-à-vis d'entités liées :						
Cautions données (3)	donné	316	102	174	40	610
Cautions reçues (4)	reçu	286	75	172	39	365
Vis-à-vis du personnel :						
Cautions données au titre des prêts souscrits par le personnel (5)	donné	1 100	1 100	0	0	855
Vis-à-vis de tiers externes :						
Avals, cautions, garanties	donné	837	525	203	109	146
Avals, cautions, garanties	reçu	548	102	0	445	1 032
Obligations de rachat	donné	0	0	0	0	88
Autres engagements conditionnels						
Promesses de vente - biens immobiliers	reçu	332	332	0	0	39
Promesses de vente - biens immobiliers	donné	105	105	0	0	0
Option d'achat ou de cession de titres de participation	reçu	2	2	0	0	16
Option d'achat ou de cession de titres de participation	donné	2	2	0	0	115
Engagement de réinvestir (TER) vis-à- vis des régions	donné	0				
Garanties et contre-garanties données dans le cadre d'acquisition (clauses de révision de prix, conditons tarifaires indexées sur un volume de vente, ...)	donné	0	0	0	0	
Avances remboursables vis-à-vis de tiers externes	donné	91	20	55	16	49
Total des engagements hors bilan	Donnés	12 298	5 378	5 053	1 867	NA
	Reçus	4 376	1 396	1 979	1 001	3 266

- (1) Les engagements donnés concernent les commandes fermes de matériel roulant Les engagements reçus correspondent aux subventions d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé (TER et Transilien).
- (2) Les autres engagements d'exploitation donnés concernent les commandes fermes sur contrats et achats divers (achats d'infrastructure, énergie, contrats de transport...)
- (3) Les cautions données concernent pour 308 M€ des garanties accordées par l'entreprise sur les emprunts bancaires SOFIAP (ex-encours SOCRIF).
- (4) Les cautions reçues concernent en totalité la contre garantie solidaire et à première demande accordée à l'entreprise au titre des emprunts accordés à la SOFIAP. Elles sont le strict reflet des cautions données.
- (5) Il s'agit de l'encours total des cautions accordées par l'entreprise dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.
- (6) Geodis a signé un contrat d'acquisition des titres TFM pour 460 M€ en date du 15 novembre 2006, les titres ont été acquis définitivement le 5 février 2007 (Cf. note 31).

OPERATIONS DE LEASE

La SNCF a réalisé en 2004 des opérations de « QTE lease ».

Le QTE lease consiste à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à la SNCF pour une durée de 16 ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de la SNCF.

A l'issue de ces 16 ans, la SNCF peut choisir entre 2 options :

exercer une option d'achat des droits résiduels de location à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial,

laisser le matériel au bailleur américain qui l'exploitera ensuite pour son propre compte.

Le bailleur est constitué sous la forme d'un "trust" américain, entité spécialement créée pour cette opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du lease s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération. Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des matériels et logiciels n'est en rien affecté. Les risques supportés par la SNCF se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française. Ceux liés à l'évolution de la législation fiscale américaine sont intégralement supportés par l'investisseur.

Par ailleurs, la SNCF a conclu en septembre 2004 et en mars 2005 deux opérations de lease néo-zélandais.

Le lease néo-zélandais consiste à vendre du matériel roulant (en l'occurrence des voitures Corail TEOZ) à un investisseur néo-zélandais qui les donne immédiatement en location à la SNCF pour une durée de 18 ans.

A l'issue de ces 18 ans, la SNCF peut choisir entre 2 options :

exercer une option d'achat à un prix prédéterminé qui n'affecte pas son bénéfice initial,

laisser le matériel au bailleur néo-zélandais, pour lequel la SNCF sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat.

Cette opération a permis à la SNCF d'encaisser à la date de signature du lease un bénéfice net. Pendant toute la durée de la location (18 ans), l'ensemble des flux payés et reçus dans le cadre de ce montage s'équilibrent et n'ont pas d'impact net sur les comptes.

Les risques supportés par la SNCF se limitent à ceux liés à la propriété du matériel, à ceux engendrés par la législation française, et aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

ERMEWA

En 2003, dans le cadre de la cession de 50,4 % des titres Groupe Ermewa Suisse à un partenaire extérieur, les engagements suivants ont été donnés : un protocole de sortie a été signé entre les actionnaires prévoyant des voies de sortie privilégiées et à défaut une garantie de retour sur investissement du groupe au profit du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 88 M€,

des engagements ont été consentis par le groupe au profit des bailleurs de fonds du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 68 M€, les sommes versées au titre du rachat de ces engagements venant en déduction de la garantie décrite ci-dessus,

le nantissement des titres Financière Ermewa, Groupe Ermewa Genève et Ermewa Paris au profit des banquiers prêteurs en garantie du remboursement des sommes empruntées,

le nantissement des fonds de commerce Ermewa France et TMF au profit des banquiers prêteurs,

la distribution de dividendes prioritaires de Ermewa France à la société Financière Ermewa.

SNCF Participations s'est engagé à reverser à certains managers du Groupe Ermewa une partie de la plus-value, plafonnée à 6,5 %, qu'elle dégagerait dans le cadre d'une cession de ses titres.

En décembre 2006, SNCF Participations et IPE ont signé un protocole d'accord prévoyant un LBO secondaire qui sera mis en place au 1^{er} semestre 2007. Le montage reprendra l'ensemble des dispositions de la gouvernance en place actuellement.

KEOLIS

L'actionnaire majoritaire de KEOLIS, 3i, et le groupe SNCF actionnaire industriel de référence ont conjointement décidé en date du 27 septembre 2006 d'organiser le désengagement de 3i du capital de KEOLIS. Le groupe SNCF et un consortium regroupant AXA (agissant au travers d'AXA Private Equity) et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), ont signé un protocole d'accord aux termes duquel le consortium s'est engagé à prendre une participation majoritaire de 55 % chez KEOLIS, et qui prévoit que le Groupe SNCF conservera son niveau de participation actuel de 45 % et demeurera l'actionnaire industriel de référence.

Dans l'attente de l'entrée dans le capital du consortium, la convention conclue entre SNCF Participations et Deutsche Bank (DB) en date du 4 octobre 2006 prévoit le portage par DB à compter du 12 décembre 2006 de 55 % des titres financiers KEOS cédés par 3i et d'autres actionnaires.

La convention, dont l'échéance est prévue le 12 juin 2007, prévoit les engagements suivants :

Deutsche Bank promet de vendre à SNCFP au plus tard à la date d'échéance, l'intégralité des actions portées qu'elle détiendrait à tout moment jusqu'à la date de dénouement final de l'opération ;

SNCFP promet d'acheter à DB ou de faire acheter l'intégralité des actions portées au titre de la convention à un prix défini ;

dans les circonstances exceptionnelles où la promesse d'achat n'a pas été levée ou que la cession ne peut intervenir dans les conditions prévues par la convention, DB sera en droit de transférer les actions restantes à la date d'échéance à une ou plusieurs structures de détention pour un prix de cession nul (cette cession donnant lieu à l'application des stipulations de la convention relatives au dénouement monétaire – en d'autres termes au remboursement du prix d'acquisition net des distributions mais majoré de la rémunération liée au portage).

GEODIS

Geodis a signé un contrat d'acquisition des titres TFM pour 460 M€ en date du 15 novembre 2006, les titres ont été acquis définitivement le 05 février 2007 (Cf. note 31).

STVA

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Epargne Salariale, le groupe s'est engagé à assurer la liquidité du FCP STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

AUTOROUTE FERROVIAIRE ALPINE

Le gouvernement français s'est engagé à indemniser (pour la part lui revenant, soit 50 %) le déficit d'exploitation de la phase expérimentale de l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA).

- 28 -

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Trésorerie de clôture

La trésorerie de clôture se décompose comme suit :

	Note	31-déc-06	31-déc-05
Disponibilités	12	505	454
Valeurs mobilières de placement à moins de 3 mois à l'origine	12	2 538	1 438
Dépôts versés à moins de 3 mois à l'origine	8	458	529
Dettes de trésorerie à moins de 3 mois à l'origine	17	- 1 519	- 1 282
Trésorerie de clôture		1 981	1 138

Variation de trésorerie

Flux de trésorerie provenant de l'activité

Les flux de trésorerie provenant de l'activité s'élèvent à 1 337 M€ contre 1 570 M€ en 2005.

Cette trésorerie provient essentiellement de la marge brute d'autofinancement (+ 1 522 M€).

Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie affectés aux investissements, hors incidence des variations de périmètre, demeurent élevés : 2 243 M€ en 2006 (contre 1 954 M€ en 2005), soit une progression de 15% à 289 M€ hors effet des variations de périmètre.

Les investissements concernent principalement l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire (1 770 M€), et les aménagements réalisés dans les gares et les bâtiments (624 M€).

Les ressources proviennent essentiellement de la cession de biens immobiliers et des titres SHEM.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux liés aux opérations de financement dégagent une ressource nette de 1 303 M€, dont 852 M€ sur les subventions d'investissement reçues essentiellement au titre du matériel roulant TER et 450 M€ d'aide de l'Etat au Fret. Les émissions d'emprunts sur le marché hors financement du SAAD s'établissent à 1 898 M€ pour 1 421 M€ de remboursements.

Analyse de l'endettement du groupe

	31-déc-06	31-déc-05	Variation
Dettes Long Terme hors ICNE	8 741	10 059	-1 319
Dettes de location financement hors ICNE	3 677	3 664	13
Dettes de trésorerie supérieures à 3 mois (yc dépôts)	783	796	-13
Créance RFF hors ICNE	-4 998	-6 654	1 656
VMP supérieures à 3 mois	-389	-508	119
Dette nette à plus de 3 mois à l'origine (A)	7 814	7 358	456
Flux de financement sur dette nette au tableau des flux de trésorerie (B)			17
ECART (A) - (B)			439

Cet écart s'analyse de la manière suivante :

Variation écart de conversion sur créance RFF	10
---	----

Variation écart de conversion sur dettes	-125
Portage des titres Financière Keos	409
Reclassements	138
Variations de périmètre	-26
Augmentation des dettes de location financement	33
Total	439

- 29 -

ETATS FINANCIERS DES SERVICES ANNEXES DE LA SNCF
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DES SERVICES ANNEXES A VOCATION SOCIALE

Bilan

	31 décembre 2006				31 décembre 2005			
	Caisse des retraites	Caisse de prévoyance	Autres caisses	Total	Caisse des retraites	Caisse de prévoyance	Autres caisses	Total
Actif								
Actif immobilisé	13	1	47	61	28	1	48	77
Actif circulant	1 512	48	61	1 621	1 288	138	22	1 448
Total Actif	1 525	49	108	1 682	1 316	139	70	1 525
Passif								
Situation nette	41	211	31	283	40	157	31	228
Autre passif	151	138	225	514	90	170	52	312
Compte de liaison	1 333	- 300	- 148	885	1 186	- 188	- 13	985
Total Passif	1 525	49	108	1 682	1 316	139	70	1 525
Total Passif hors compte de liaison	192	349	256	797	130	327	83	540

Compte de résultat

	31 décembre 2006				31 décembre 2005			
	Caisse des retraites	Caisse de prévoyance	Autres caisses	Total	Caisse des retraites	Caisse de prévoyance	Autres caisses	Total
Charges								
Prestations aux affiliés	4 749	1 598	813	7 160	4 638	1 565	247	6 450
Autres charges	142	175	10	327	58	199	18	275
Total des Charges	4 891	1 773	823	7 487	4 696	1 764	265	6 725
Produits								
Cotisations des affiliés	351	24	1	376	339	23	1	363
Cotisations patronales	1 261	480	12	1 753	1 222	464	11	1 697
Compensations et contributions	3 179	1 159	805	5 143	3 108	1 186	245	4 539
Autres produits	100	165	6	271	27	89	8	124
Total des Produits	4 891	1 828	824	7 543	4 696	1 762	265	6 723
Résultat	-	55	1	56	-	- 2	-	- 2

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU SERVICE ANNEXE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE

Bilan

Actif	31-déc-06	31-déc-05	Passif	31-déc-06	31-déc-05
Divers actifs (3)	213	263	Dotation en capital de l'année	205	205
			Report à nouveau (1)	- 8 389	- 8 613
			Résultat de l'exercice	21	19
	213	263	Total	- 8 163	- 8 389
			Dettes financières (2)	8 172	8 462

Compte de liaison		-	Compte de liaison	19	15
			Autres passifs (3)	184	175
Total	213	263	Total	213	263
Total hors compte de liaison	213	263	Total hors compte de liaison	194	248

(1) Le report à nouveau est diminué chaque année par l'affectation du résultat du service annexe et de la dotation en capital de l'exercice précédent, conformément aux dispositions techniques de financement et de gestion de la dette en vigueur depuis la création du SAAD en 1991.

(2) Y compris intérêts courus non échus.

(3) Les comptes d'actif et de passif sont présentés après neutralisation des contrats d'échange.

Compte de résultat

Charges	31-déc-06	31-déc-05	Produits	31-déc-06	31-déc-05
Charges financières	521	540	Produits financiers	104	70
Autres charges	0	1	Concours de l'Etat	422	472
Résultat de l'exercice	21	19	Contribution de la SNCF	16	18
Total	542	560	Total	542	560

Au 31/12/2006, la dette du SAAD s'élève, après contrats d'échange, à 7,9 milliards d'euros (8,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005), hors intérêts courus.

Structure par échéance

	31/12/2006	31/12/2005
Echéances à :		
Moins d'un an		486
Plus d'un an et moins de 5 ans	4 404	4 088
Plus de 5 ans	3 603	3 686
Neutralisation effet contrats d'échange	- 59	- 4
Dette SAAD hors intérêts courus non échus	7 948	8 256
Intérêts courus non échus	224	205

Structure par devises hors intérêts courus

La répartition par devises des emprunts affectés au SAAD avant prise en compte des instruments financiers dérivés s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Euro	6 346	6 724
Franc suisse	373	386
Livre sterling	298	73
Dollar américain	569	763
Dollar australien		26
Dollar canadien	262	182
Dollar de Hong Kong	46	44
Dollar néozélandais	54	58
Dette SAAD hors intérêts courus non échus	7 948	8 256

La répartition par devises des emprunts affectés au SAAD après prise en compte des instruments financiers dérivés s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Euro	8 007	8 260
Neutralisation effet contrats d'échange	- 59	- 4
Dette SAAD hors intérêts courus non échus	7 948	8 256

Structure par taux hors intérêts courus

La répartition par taux des emprunts affectés au SAAD après prise en compte des instruments financiers dérivés et du mécanisme de la soultte s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Taux fixe	6 753	7 399
Taux variable	1 254	861
Neutralisation effet contrats d'échange	- 59	- 4
Dette SAAD hors intérêts courus non échus	7 948	8 256

- 30 -

LITIGES

Le groupe est impliqué dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

France Telecom

En octobre 2000, la SNCF a engagé une action contre France Télécom devant le tribunal administratif de Paris, aux fins d'obtenir le versement de dommages intérêts pour l'occupation du domaine ferroviaire par ses câbles de télécommunications entre 1991 et 1997. Dans ses conclusions devant le tribunal, le commissaire du gouvernement a écarté tous les moyens d'irrecevabilité invoqués par France Telecom à l'exception de celui selon lequel la créance que détenait la SNCF sur France Telecom aurait été transférée à RFF le 1^{er} janvier 1997.

Par une notification du 5 avril 2004, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la SNCF au motif que la SNCF n'avait pas motif pour agir en application de l'article 6 de la loi du 13 février 1997. La SNCF a fait appel contre ce jugement le 28 mai 2004 auprès du greffe de la cour administrative d'appel de Paris. Les échanges de mémoires entre les parties sont en cours. La SNCF considère qu'elle dispose de sérieux arguments pour contester ce jugement.

Contentieux liés à la concurrence

Les sociétés EURO EXPRESS SONDERZUGE et BAHN TOURISTIK EXPRESS ont déposé une plainte pour abus de position dominante à l'encontre de la SNCF en raison d'augmentations tarifaires pratiquées sur les parcours français de trains de pèlerinage en provenance de l'étranger. Une enquête est en cours et la SNCF a répondu aux divers questionnaires que lui a adressés la Commission Européenne (dont le dernier date d'octobre 2006). Des contacts ont été récemment pris entre la SNCF et la Commission pour examiner les conditions dans lesquelles la SNCF pourrait prendre divers engagements qui permettraient de mettre fin à la procédure.

Les sociétés KARAVEL et LAST MINUTE.COM ont déposé plainte à l'encontre de la SNCF au motif de pratiques qui détourneraient la clientèle au profit exclusif de la société commune de VOYAGES.SNCF.COM et du voyageur en ligne EXPEDIA et fausseraient la concurrence sur le marché de la distribution des voyages en lignes.

Ces deux dossiers sont en cours au fond devant le Conseil de la Concurrence après rejet par celui-ci des mesures conservatoires demandées par la société KARAVEL.

Enfin, une plainte a été déposée par la société BRITISH AIRWAYS contre la SNCF / EUROSTAR Group Ltd et la société FRP pour refus d'affichage d'une campagne de publicité British Airways dans les gares, opposé par la société FRP en application de la convention qui lie FRP à la SNCF, et pratique de prix Eurostar « prédateurs » sur l'axe Paris – Londres.

Cette affaire a fait l'objet d'une demande de mesures conservatoires, examinée par le Conseil de la Concurrence courant février 2005, qui a donné lieu à une décision de classement du volet FRP et de rejet des mesures conservatoires demandées sur les pratiques de prix anticoncurrentielles.

Le Conseil de la Concurrence a renvoyé ce dossier au fond pour procéder à une analyse plus approfondie des relations financières entre la société EUROSTAR et la SNCF. Le Conseil de la Concurrence vient d'adresser le 20 mars 2007 un questionnaire complémentaire à la SNCF et à Eurostar.

Transport de déportés lors de la seconde guerre mondiale

Le tribunal administratif de Toulouse a, le 6 juin 2006, condamné la SNCF et l'Etat français à verser respectivement 20.000 € et 40.000 € aux ayants droit de Messieurs Spyritus et Lipietz pour, entre mai et août 1944, leur implication dans l'arrestation à Pau de ces personnes et de leurs parents, leur transport par train de Pau à Toulouse puis de Toulouse à Paris-Austerlitz et leur détention pendant environ 3 mois au camp de Drancy (ils n'ont pas été déportés).

Pour condamner ainsi la SNCF à indemniser les requérants à hauteur du tiers du préjudice subi, le tribunal administratif de Toulouse a considéré : que leur action n'était pas prescrite, le point de départ de la prescription décennale devant, selon lui, être reporté de 1944 à la publication d'un rapport documentaire dit « Rapport Bachelier (1996) », car avant cette publication le rôle de la SNCF était ignoré, et la responsabilité de la SNCF était engagée car elle disposait d'une autonomie qui lui aurait permis de s'opposer aux conditions inhumaines d'acheminement des convois.

En juillet 2006, la SNCF a interjeté appel de ce jugement devant la cour administrative d'appel de Bordeaux. L'Etat français n'a pas fait appel.

Dans un arrêt du 27 mars 2007, la cour administrative d'appel de Bordeaux, statuant en formation plénière, a annulé le jugement du tribunal administratif de Toulouse en déclarant la juridiction administrative incompétente pour en connaître.

Conformément à l'argumentation de l'entreprise, la cour a considéré que la SNCF, à l'époque société d'économie mixte, donc personne morale de droit privé, exploitait un service public industriel et commercial et que, dans ce cadre, elle n'assurait le transport des personnes d'origine juive depuis les gares proches des centres de détention administrative jusqu'aux gares desservant les centres de transit (en vue de leur déportation ultérieure), que sous l'autorité des forces d'occupation allemandes et sur demande de « mise à disposition » ou sur « réquisition » de l'Etat.

La cour a souligné que les conditions dans lesquelles les transports en cause étaient réalisés, notamment la composition des trains, le type de wagons utilisés, l'aménagement intérieur et la fermeture de ces wagons, comme les modalités de traitement des déportés, « étaient fixées par l'occupant et mises en oeuvre par l'autorité de l'Etat » ; qu'ainsi, la SNCF, ne pouvait être regardée comme « ayant, par les prestations requises, assuré l'exécution d'un service public administratif [en l'espèce une opération de police administrative], ni davantage comme ayant disposé de prérogatives de puissance publique dont l'exercice serait à l'origine du dommage et que, dès lors, seules les juridictions de l'ordre judiciaire étaient compétentes pour statuer.

- 31 -

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Acquisition de TFM

GEODIS a procédé à une augmentation de capital de 159 millions d'euros, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette opération est destinée à financer en partie l'acquisition de la division Freight Forwarding (commission de transport aérien et maritime) de TNT (« TFM ») annoncée le 16 novembre 2006, et dont la réalisation est intervenue le 5 février 2007.

Le Groupe SNCF détenant environ 43,11% du capital de GEODIS, a souscrit à cette augmentation de capital par exercice de la totalité de ses droits. TNT Freight Management (TFM) est un acteur mondial de la commission de transport. Son chiffre d'affaires 2005 s'élève à 782 millions d'euros. Avec l'intégration de TFM, le chiffre d'affaires de l'activité freight forwarding de GEODIS doublera de taille et représentera environ 1,6 milliard d'euros.

Création de Sideros

La SNCF et la SNCB, ont signé un accord qui officialise la création de la « Société Momentanée SIDEROS ». Dans une première phase, cette société de projet préparera le lancement de la future société SIDEROS, qui sera créée courant 2007, après l'obtention des autorisations nécessaires des autorités publiques nationales et communautaires.

La future société SIDEROS sera un nouvel opérateur logistique, commissionnaire expéditeur de transport et détenteur de wagons, qui commercialisera des prestations de transport et de logistique destinées au secteur industriel de la sidérurgie en Europe. Elle sera une filiale à 50 % du groupe SNCB et à 50 % du groupe SNCF.

Commande de matériel TER

La SNCF a commandé à Alstom, 67 rames à puissance répartie du train régional à deux niveaux Coradia Duplex (51 rames le 8 février 2007 et 16 rames le 31 mars 2007), soit un total de 245 voitures. Dans le cadre d'un partage industriel avec Alstom, Bombardier participera à la fabrication de 95 d'entre elles. Cette commande s'inscrit dans le programme d'investissement pluriannuel lancé en septembre 2000 et financé par les régions pour renouveler la flotte des TER (Trains Express Régionaux).

La SNCF a aussi commandé à Bombardier Transport, 67 Autorails Grande Capacité (AGC), soit 256 voitures.

Cette commande s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement pluriannuel lancé en décembre 2001 portant sur la fourniture d'une quantité maximale de 700 AGC.

Creation de Transport et Logistique Partenaires

Le groupe SNCF va constituer en 2007 la société Transport et Logistique Partenaires, holding industriel de rattachement des filiales Fret hors Geodis. La décision a été arrêtée par le Conseil d'administration de SNCF Participations le 27 mars 2007.

L'objectif lié au rattachement des filiales oeuvrant dans la logistique et le transport de marchandises à une holding de branche est de renforcer les synergies industrielles entre les différents acteurs, et de construire de nouvelles solutions au service des clients

- 32 -

PERIMETRE DU GROUPE

Pourcentage d'intérêt : part détenue dans le capital par l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée soit directement ou indirectement.

Pourcentage de contrôle : correspond au pourcentage de droit de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée soit directement, soit indirectement.

Voyageurs	% de contrôle	% d'intérêt
Filiales directes SNCF Participations		
Intégration globale		
Voyageurs France Europe Partenaires	100,00	99,89
Effia	99,99	99,88
Mise en équivalence		
Financière Keos (Holding Keolis)	45,00	44,95

Logistique	% de contrôle	% d'intérêt
Filiales directes SNCF Participations		
Intégration globale		
France Wagons	100,00	99,89
Sté de Transports de Véhicules Automobiles (S.T.V.A.)	82,22	81,87
Naviland Cargo	93,81	94,27
Cie de Transports de Céréales (C.T.C.)	53,06	69,35
Geodis	45,07	43,06
Intégration proportionnelle		
Ermewa SA (Paris)	66,14	64,15
Groupe Ermewa SA	49,60	49,55
Filiales directes Geodis		
Intégration globale		

Bourgey Montreuil Holding	100,00	43,52
Calberson SA	100,00	43,52

Infrastructure	% de contrôle	% d'intérêt
Filiales directes SNCF Participations		
Intégration globale		
SNCF International	100,00	99,89
AREP	99,99	99,88
INEXIA	100,00	99,89
Intégration proportionnelle		
Systra SA	50,00	35,83

Fonctions Communes et Participations	% de contrôle	% d'intérêt
Filiales directes SNCF		
Intégration globale		
Sté Immobilière de Construction Française (S.I.C.F)	100,00	100,00
SNCF Participations	99,89	99,89
Mise en équivalence		
Eurofima	23,70	23,70
Filiales directes SNCF Participations		
Intégration globale		
Seafrance	100,00	99,89

PERIMETRE DETAILLE

Méthodes de consolidation :

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

NC : Non Consolidée

Variation de périmètre :

CGN : Changement de dénomination sociale

CME : Changement de méthode

CPC : Changement de % de contrôle

ECE : Entrée croissance externe

ECO : Entrée critères de consolidation

ECR : Entrée création

SCE : Sortie cession

SCO : Sortie critère de consolidation

SFU : Sortie fusion

SLI : Sortie liquidation

Société mère	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	Mode de variation de périmètre	Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	Mode de variation de périmètre
SNCF	IG	100,00	100,00	100,00	100,00		Cie Bus Alençonna is - Cobal		45,00	44,95	45,35	45,30	
							Cie Maritime Penn Ar Bed		45,00	44,95	45,35	45,30	
Voyageurs France Europe							Cie Tpts De l'Artois		45,00	44,95	45,35	45,30	
Filiales	M	PC année N	PI Année N	PC année N-1	PI année N-1		Cie Tpts Languedoc Narbonne		45,00	44,95	45,35	45,30	
A2C	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Citypende ln		45,00	44,95	45,35	45,30	

Brit Cities Limited	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		CSG Commuter Security		45,00	44,95	45,35	45,30
CRM Services	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Entreprise Charles Caron		45,00	44,95	45,35	45,30
Eurostar Group	IG	62,00	61,93	62,00	61,93		Entreprise Philippe Détré		45,00	44,95	45,35	45,30
French Rail Inc	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Garrel et Navarre		45,00	44,95	45,35	45,30
French Railways Ltd	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Gep Vidal		45,00	44,95	45,35	45,30
French Travel Service	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Groupe Ernest Planche		45,00	44,95	45,35	45,30
GEIE Sysrail	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Groupe Orleans Express		45,00	44,95	45,35	45,30
IDTGV	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Institut Keolis		45,00	44,95	45,35	45,30
L' Agence Voyages-sncf.com	IG	50,10	50,04	50,10	50,04		Interhone		45,00	44,95	45,35	45,30
Lyria	IG	74,00	73,92	74,00	73,92		Jobard et Cie		45,00	44,95	45,35	45,30
PARVIS	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Auch		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Bénélux	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Besançon		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Deutschland	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Agen		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Espana	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Angers		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Group Limited	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Arles		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Groupe Inc	IG	87,12	87,02	87,12	87,02		Keolis Aude		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Italia	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Blois		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Limited	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Brest		45,00	44,95	45,35	45,30
Rail Europe Suisse	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Caen		45,00	44,95	45,35	45,30
SAM Paris Nord	IG	60,00	59,93	60,00	59,93		Keolis Calvados		45,00	44,95	45,35	45,30
Thalys International	IG	70,00	69,92	70,00	69,92		Keolis Canada Inc		45,00	44,95	45,35	45,30
Transmanche Night Travel Ltd	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Chateauroux		45,00	44,95	45,35	45,30
VFe-commerce	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Châtelleraul		45,00	44,95	45,35	45,30
Voyages- SNCF.com	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Cherbourg		45,00	44,95	45,35	45,30
Voyageurs France Europe Partenaires SA	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Concarneau		45,00	44,95	45,35	45,30
VSC Technologies	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis Conseil et Projets		45,00	44,95	45,35	45,30
Artesia	IP	50,00	49,95	50,00	49,95		Keolis Deutschland Holding GmbH		45,00	44,95	45,35	45,30
Elipsos	IP	50,00	49,95	50,00	49,95		Keolis Deutschland Verwaltung GmbH		45,00	44,95	45,35	45,30
RE4A	IP	50,00	49,95	50,00	49,95		Keolis Espagne		45,00	44,95	45,35	45,30
Rhéalys SA	IP	30,00	29,97	30,00	29,97		Keolis Gironde		45,00	44,95	45,35	45,30

Intercapital Régional Rail Ltd	ME	35,00	34,96	35,00	34,96		Keolis Gohelle		45,00	44,95	45,35	45,30
							Keolis Grand Tarbes		45,00	44,95	45,35	45,30
Transport Public							Keolis La Roche su Yon		45,00	44,95	45,35	45,30
Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1		Keolis Laval		45,00	44,95	45,35	45,30
Effia (holding)	IG	99,99	99,88	99,99	99,88		Keolis Littoral		45,00	44,95	45,35	45,30
Sceta Parc	IG	99,97	99,84	99,97	99,84		Keolis Lorient		45,00	44,95	45,35	45,30
Effia Services	IG	99,79	99,87	99,99	99,87		Keolis Lyon		45,00	44,95	45,35	45,30
Effia Voyageurs	IG		0,00	99,99	99,87	SFU	Keolis Montelim ar		45,00	44,95	45,35	45,30
Via Stationnement	IG	100,00	99,85	100,00	99,85		Keolis Morlaix		45,00	44,95	45,35	45,30
Canal TP	IG	74,97	86,04	74,97	86,04		Keolis Nordic		45,00	44,95	45,35	45,30
S.E.G.	IG	100,00	99,85	100,00	99,85		Keolis Pays de Montbelia rd		45,00	44,95	45,35	45,30
Quiberon Stationnement	IG	52,00	51,92	52,00	51,92		Keolis Provence		45,00	44,95	45,35	45,30
S.G.F.A.	IG	90,00	89,76	90,00	89,76		Keolis Quimper		45,00	44,95	45,35	45,30
M.T.I. Conseil	IG	100,00	99,88	100,00	99,88		Keolis Saintes		45,00	44,95	45,35	45,30
Effia Transports	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Keolis St Brieuc		45,00	44,95	45,35	45,30
Groupe Kéolis Mis en équivalence							Keolis St Malo		45,00	44,95	45,35	45,30
Financière Keos (société mère)	ME	45,00	44,95	45,35	45,30		Keolis Tours Tours		45,00	44,95	45,35	45,30
Filiales intégrées en IG chez Kéolis							Keolis UK		45,00	44,95	45,35	45,30
Eole		45,00	44,95	45,35	45,30		Keolis Val de Maine		45,00	44,95	45,35	45,30
Keolis		45,00	44,95	45,35	45,30		Keolis Vesoul		45,00	44,95	45,35	45,30
Keolis Chalons		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Cars de Camargue		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpt Urbains d'Oyonnax		45,00	44,95	45,35	45,30		Les cars Roannais		45,00	44,95	45,35	45,30
Cie Tpts Méditerranéens		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Courriers Bretons		45,00	44,95	45,35	45,30
Aerobag		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Courriers Catalans		45,00	44,95	45,35	45,30
Aerolignes		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Courriers d' Ile de France		45,00	44,95	45,35	45,30
Aéroport Angers Marcé		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Courriers du Midi		45,00	44,95	45,35	45,30
Aerosat		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Courriers Mosellans		45,00	44,95	45,35	45,30
Airelle		45,00	44,95	45,35	45,30		Les Courriers Normands		45,00	44,95	45,35	45,30
Ateliers Chantiers de Fécamp		45,00	44,95	45,35	45,30		Monnet Tourisme		45,00	44,95	45,35	45,30
Autocars Charriere Fils		45,00	44,95	45,35	45,30		Normandy Cars		45,00	44,95	45,35	45,30

Autocars Planche		45,00	44,95	45,35	45,30		Pacific Car		45,00	44,95	45,35	45,30
Busslink		45,00	44,95	45,35	45,30		Prioris				45,35	45,30
C. T. A. . . Valentinoise		45,00	44,95	45,35	45,30		S.E.S.				45,35	45,30
Cannaise de Service		45,00	44,95	45,35	45,30		S.N.C.O. A.		45,00	44,95	45,35	45,30
Cars de Bordeaux		45,00	44,95	45,35	45,30		S.N.T. Comett		45,00	44,95	45,35	45,30
Cars du bassin de Thau		45,00	44,95	45,35	45,30		S.R.T.A.		45,00	44,95	45,35	45,30
Cars Planche Cottin Prioux		45,00	44,95	45,35	45,30		S.T.2.L. Westell		45,00	44,95	45,35	45,30
Cars Rebmann - Lavergne				45,35	45,30		S.T.A.V.S.		45,00	44,95	45,35	45,30
Ceyte Tourisme Méditerranée		45,00	44,95	45,35	45,30		S.T.E.F.I. M.		45,00	44,95	45,35	45,30
Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1		Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1
S.T.U. du Lot et Garonne		45,00	44,95	45,35	45,30		Keolis Voyages		45,00	44,95	45,35	45,30
SCE A14		45,00	44,95	45,35	45,30		Millau Cars		45,00	44,95	45,35	45,30
SCI La Rouvière				45,35	45,30		MJ 70		45,00	44,95	45,35	45,30
Serag Voyages		45,00	44,95	45,35	45,30		MJ90		45,00	44,95	45,35	45,30
Seratech'				45,35	45,30		Monts Jura autocars		45,00	44,95	45,35	45,30
Setver		45,00	44,95	45,35	45,30		S.A.P.Cari ane Provence		45,00	44,95	45,35	45,30
Sodetrav		45,00	44,95	45,35	45,30		S.C.A.C.		45,00	44,95	45,35	45,30
Somap		45,00	44,95	45,35	45,30		S.C.A.C. Bagnis		45,00	44,95	45,35	45,30
SOTRAM Martigues		45,00	44,95	45,35	45,30		S.T.A.		45,00	44,95	45,35	45,30
STCAR		45,00	44,95	45,35	45,30		S.T.U.V		45,00	44,95	45,35	45,30
STCR Arras		45,00	44,95	45,35	45,30		S.T.U.V.G ,				45,35	45,30
Sté des Tpt du littoral de Toulon		45,00	44,95	45,35	45,30		S.V.I.				45,35	45,30
Sté Rennaise Tpts et Services		45,00	44,95	45,35	45,30		S.V.T.U.		45,00	44,95	45,35	45,30
Ste Tpt Région Boulogne		45,00	44,95	45,35	45,30		SA SAP Drogoul		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpt Services Aéroportuaires		45,00	44,95	45,35	45,30		SFD		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Agg. Alesienne		45,00	44,95	45,35	45,30		STC Cagnes		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Agglom. Chartraine		45,00	44,95	45,35	45,30		T.A.E.		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Agglom. Montargis		45,00	44,95	45,35	45,30		T.P.R.		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Agglom. Roannaise		45,00	44,95	45,35	45,30		T.V.B.		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Commun Nimois		45,00	44,95	45,35	45,30		Train Bleu de St Marcellin		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts de Givors		45,00	44,95	45,35	45,30		Transorly		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Région Abbeville		45,00	44,95	45,35	45,30		Transports de la Briere		45,00	44,95	45,35	45,30
Ste Tpts Région Dijonnaise		45,00	44,95	45,35	45,30		Transports George's		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Robert		45,00	44,95	45,35	45,30		Transroiss y		45,00	44,95	45,35	45,30
Sté Tpts Urb. Cahors		45,00	44,95	45,35	45,30		Transtub		45,00	44,95	45,35	45,30
Ste Tpts Urb. des Deux Cantons				45,35	45,30				45,00	44,95	45,35	45,30

Sté Tpts Urbains Rennais		45,00	44,95	45,35	45,30		Filiales intégrées en IP chez Kéolis		45	44,95	45,35	45,30
Tourisme Garage Vermot		45,00	44,95	45,35	45,30		ORGEBUS		45,00	44,95	45,35	45,30
Tpts Commun Metropole Lilloise		45,00	44,95	45,35	45,30		Bad Kreuznach Bus		45,00	44,95	45,35	45,30
Trans Val de Lys		45,00	44,95	45,35	45,30		Zweibrücken		45,00	44,95	45,35	45,30
Transétude		45,00	44,95	45,35	45,30		S.T.A. Chauny		45,00	44,95	45,35	45,30
Transport Braichotte Brendel				45,35	45,30		SEAG		45,00	44,95	45,35	45,30
Transports Urbains de Reims		45,00	44,95	45,35	45,30		SEACA		45,00	44,95	45,35	45,30
Var Tour		45,00	44,95	45,35	45,30		C.T.C.O.P.		45,00	44,95	45,35	45,30
Via Autoroute		45,00	44,95	45,35	45,30		Transevry		45,00	44,95	45,35	45,30
Via International				45,35	45,30		Trans Pistes		45,00	44,95	45,35	45,30
Via Normandie		45,00	44,95	45,35	45,30		Govia		45,00	44,95	45,35	45,30
Voyages Buchet		45,00	44,95	45,35	45,30		Thameslink		45,00	44,95	45,35	45,30
Voyages Dourlens		45,00	44,95	45,35	45,30		New Southern Railway		45,00	44,95	45,35	45,30
Voyages Monnet		45,00	44,95	45,35	45,30		First / Keolis Holding Ltd		45,00	44,95	45,35	45,30
VS Voyages		45,00	44,95	45,35	45,30		First / Keolis Transpennine Holding		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane SA		45,00	44,95	45,35	45,30		First / Keolis Transpennine Ltd		45,00	44,95	45,35	45,30
Athis Cars		45,00	44,95	45,35	45,30		London South Eastern Railway		45,00	44,95	45,35	45,30
C.F.T.V.		45,00	44,95	45,35	45,30		Slivia Inc		45,00	44,95	45,35	45,30
C.S.T.A.		45,00	44,95	45,35	45,30		City Trafik		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane Adour		45,00	44,95	45,35	45,30		Rhenus Keolis Gmbh		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane Drôme		45,00	44,95	45,35	45,30		Rhenus Keolis Verwaltung		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane Est		45,00	44,95	45,35	45,30		Martin Becker		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane Littoral		45,00	44,95	45,35	45,30		Martin Becker Verwaltung		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane Loiret		45,00	44,95	45,35	45,30		Stadtverkehr Martin Becker		45,00	44,95	45,35	45,30
Cariane Nord				45,35	45,30	SFU	Freiberg		45,00	44,95	45,35	45,30
Cars Jura Sud		45,00	44,95	45,35	45,30		Idar Oberstein		45,00	44,95	45,35	45,30
Cars Sylvestre		45,00	44,95	45,35	45,30		Moselbahn		45,00	44,95	45,35	45,30
City				45,35	45,30		Zwickau		45,00	44,95	45,35	45,30
Compagnie du Blanc Argent		45,00	44,95	45,35	45,30		Eurobahn Niedersachsen Gmbh				45,35	45,30
Devillairs		45,00	44,95	45,35	45,30		Eurobahn Niedersachsen Co.KG				45,35	45,30

Gie Orset		45,00	44,95	45,35	45,30		Extertalbah		45,00	44,95	45,35	45,30	
Intrabus Orly		45,00	44,95	45,35	45,30				45,00	44,95	45,35	45,30	
Keolis Atlantique		45,00	44,95	45,35	45,30		Filiales mise en équivalence chez Kéolis		45	44,95	45,35	45,30	
Keolis Bassin de Thau		45,00	44,95	45,35	45,30		T.I.C.E.		45,00	44,95	45,35	45,30	
Keolis Bourgogne		45,00	44,95	45,35	45,30		Eastbourne Buses		45,00	44,95	45,35	45,30	
Keolis Centre		45,00	44,95	45,35	45,30		Netlog		45,00	44,95	45,35	45,30	
Keolis Eure		45,00	44,95	45,35	45,30		Scodec		45,00	44,95	45,35	45,30	
Keolis Eure et Loire		45,00	44,95	45,35	45,30								
Keolis Languedoc		45,00	44,95	45,35	45,30		Transport et Logistique						

Keolis Oise		45,00	44,95	45,35	45,30		Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	
Keolis Pyrénées		45,00	44,95	45,35	45,30		A.A.T.	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Keolis Seine et Eure		45,00	44,95	45,35	45,30		Ain Express (01 Express)	IG	69,85	30,40	69,85	30,71	
Keolis Seine Maritime		45,00	44,95	45,35	45,30		Aisne Express (02 Express)	IG	100,00	43,49	100,00	43,93	
Keolis Somme		45,00	44,95	45,35	45,30		Akidis	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Keolis Touriscar Ain		45,00	44,95	45,35	45,30		Alpes-Maritimes Express (06 Express)	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Keolis Urbest		45,00	44,95	45,35	45,30		Artois Express	IG	49,90	21,72	49,90	21,80	
Keolis Val de Saône		45,00	44,95	45,35	45,30		Atlantis Cargo	IG		0,00	100,00	99,89	SCE
Keolis Val d'Oise		45,00	44,95	45,35	45,30		Audas Distribution	IG	100,00	43,06	99,85	43,62	
Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1		Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	
Aveyron Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Challenge International Méditerranée	IG	100,00	66,36	100,00	66,36	
B.M. Dauphine	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Challenge International SA	IG	66,44	66,36	66,44	66,36	
B.M. Auvergne	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Challenge Overseas Caraïbes	IG	65,92	43,75		0,00	ECR
B.M. Normandie	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Chaveneau Bernis	IG	99,91	31,47	99,91	31,59	
B.M. Provence	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Chenue à la Croix de Lorraine	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Batrans	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Cie Modalhor Express Holding	IG	51,00	50,94	51,00	50,94	
Begey	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Cobatrans	IG	96,00	78,59	96,00	78,56	
Belgitrans	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Cofica1	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU
Betourné International	IG		0,00	100,00	43,68	SFU	Cofica2	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU
Beugniet	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Cofica3	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU
Blazy	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Cofica4	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU
BM Alsace	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Cofica5	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU
BM Automotive	IG	100,00	43,52		0,00	ECR	COFITAL	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	

BM Chimie	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	ECR	Cogewip	IG	100,00	80,58	100,00	80,58	SCO
BM Deutschland	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Coquelle Gourdin	IG	98,33	97,53	98,33	97,53	
BM Epsilon	IG	100,00	43,52		0,00		Créneau SA	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
BM Equipt 1	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Delisle	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
BM Equipt 2	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		DESBRU GERES	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
BM Equipt 3	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		DISTRIC HRONO	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
BM Francilienne	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Drôme Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
BM Holding	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Dusolier Calberson	IG	99,94	43,50	99,94	43,94	
BM Ile de France	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		ECORAIL	IG	99,99	99,88	99,99	99,88	
BM Italia	IG	99,75	43,52	99,75	43,68		EDIFRET	IG	100,00	99,73	100,00	99,73	
BM Luxembourg	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Egerland France	IG	51,00	49,78	51,00	49,76	
BM Ouest	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Ego Boniface	IG	99,97	43,52	99,97	43,67	
BM Picardie	IG	100,00	43,52	100,00	43,66		Locotract	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
BM Route	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Euromatic Belgium	IG	98,39	43,06	98,39	42,98	
Bouches-du-Rhône Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Express Seine & Marne	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
C.A.A.T.	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Feron de Clebsattel	IG	97,97	99,19	97,97	99,19	
C.T.C.	IG	53,06	69,28	53,06	69,28	Fertis	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		
Calberson	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	Flandre Express (59 Express)	IG	100,00	43,52	74,88	32,71		
Calberson Alsace	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	Foissin	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		
Calberson Ardennes	IG	99,90	43,48	99,90	43,64	Fondimare	IG	100,00	66,36	100,00	66,36		
Calberson Armorique	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	Fortec Distribution Network Ltd	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		
Calberson Aube	IG	95,02	41,35	95,02	41,51	France Wagons	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		
Calberson Autun	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	France-Location Distribution	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		
Calberson Auvergne	IG	100,00	43,48	100,00	43,68	FREIGHT EUROPE UK	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		
Calberson Belgium	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	FRET INTERNATIONAL	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		
Calberson Bretagne	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	FROIDC OMBI	IG	48,93	48,88	48,93	48,88		
Calberson Danzas	IG	99,94	0,00	99,94	43,68	SFU Gard Express	IG	100,00	43,52	100,00	44,68		
Calberson Eure et Loir	IG	99,03	43,10	99,03	43,26	GARMAT EX	IG	0,00	0,00	78,42	78,33		
Calberson Europe Ile de France	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	Gemafer	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		
Calberson Europe Nord	IG	99,97	43,52	99,97	43,68	Geodis Afrique	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		
Calberson Europe Rhône Alpes	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	Geodis Antilles	IG	99,87	43,45	99,87	43,61		
Calberson F.M. (Haute Saône Express : 70)	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	Geodis Asie (Geodis International)	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		
Calberson GE	IG	99,97	43,06	99,97	43,68	Geodis BM Rakotrans	IG	52,00	22,63	52,00	22,71		

Calberson Grèce	IG	50,00	21,76	50,00	21,84		Geodis BM Réseau	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Calberson Ile de France	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis BM Unitrans	IG	52,00	22,63		0,00	ECE
Calberson International	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Geodis Calberson Lipetsk	IG	100,00	43,06	100,00	42,09	
Calberson Location	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Chine (Shenzhen)	IG	100,00	43,50	100,00	43,66	
Calberson Loire	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU	Geodis Deutschland	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Calberson Loiret	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Groupage Services	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Calberson Lorraine (54 Express)	IG	100,00	43,51	100,00	43,67		Geodis Holding Italia	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Calberson Méditerranée	IG	99,99	43,52	99,99	43,68		Geodis Holding BV	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Calberson Moselle (57 Express)	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Hungaria	IG	100,00	43,06	100,00	42,09	
Calberson Normandie (Agences : Rouen, Evreux)	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Iberia	IG	99,44	43,28	99,44	43,44	
Calberson Oise	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Ile de France Service	IG	99,99	43,52	99,99	43,96	
Calberson Paris	IG	99,99	43,52	99,99	43,68		Geodis Immobiliare Italia	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Calberson Picardie	IG	99,99	43,52	99,99	43,68		Geodis Interservices	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Calberson Rhône-Alpes	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Italie	IG	0,00	0,00	100,00	43,96	SLI
Calberson Romania	IG	100,00	41,93	100,00	42,09		Geodis Logistics	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Calberson Roussillon	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Logistics Center C.V.	IG	98,53		98,53	43,04	
Calberson Marne La Vallée	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Logistics Euromatic	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Calberson Seine-St-Denis	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Logistics Europarts	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Calberson Sud-Ouest	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Logistics France	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Calberson Yvelines	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Logistics France Champagne Ardennes	IG	99,99	43,06	99,99	43,68	
Calvados Express (14 Express)	IG	100,00	43,52	100,00	44,68		Geodis Logistics France Nord	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Car & Commercial deliveries	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Geodis Logistics France Rhône-Alpes	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Car & Commercial land	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Geodis Logistics France Sud	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Car & Commercial Ltd	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Geodis Logistics France Sud Ouest	IG	99,99	43,06	99,99	43,68	

Cargo Docks	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Geodis Logistics Gestion Immobilière	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
CES	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Geodis Logistics Ireland	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
CFD INDUSTRIE	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Geodis Logistics Maroc	IG	99,90	43,47	99,90	43,63	
Challenge International Belgium	IG	99,95	66,33	99,95	66,33		Geodis logistics Mexico	IG	0,00	0,00	99,99	43,68	
Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1		Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	
Geodis Logistics Nord Ouest	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		S.N.T.N. Calberson	IG	99,98	43,52	99,98	43,67	
Geodis Logistics Ouest	IG	99,99	43,06	99,99	43,68		S.T.V.A.	IG	82,22	81,87	82,19	81,84	
Geodis Logistics Polska	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		S.T.V.A. U.K.	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Geodis logistics Taiwan	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SARI	IG	65,68	56,82	65,68	56,82	
Geodis Logistique Méditerranée	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Savin	IG	99,94	43,50	99,94	43,66	
Geodis Magyarország Logisztika	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Sceta Transport	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SFU
Geodis Networks	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Alsace	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Oil and Gaz	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI BM Chelles	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Cameroun	IG	90,18	38,83	90,18	39,39		SCI BM Craywick	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Côte d'Ivoire	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI BM Le Fontanil	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas France SA	IG	99,98	43,51	99,98	43,67		SCI Borny	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Guadeloupe	IG		0,00	99,92	43,61	SFU	SCI Cel	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas India	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Champagne Ardenne	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Ltd (Hong Kong+Chine)	IG	99,96	43,06	99,96	43,66		SCI Charlotte	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Ltd Taiwan	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Charval	IG	99,50	43,30	99,50	43,46	
Geodis Overseas Ltd Thailand	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Danjoutin.	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Malaysia	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI de la Brèche	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Maroc	IG	100,00	43,52	100,00	43,67		SCI De La Poudrière	IG	100,00	43,52	100,00	43,63	
Geodis Overseas Mexico	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI de Vaux	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas Polynésie	IG	93,83	40,40	93,83	40,97		SCI Du Rouvray	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis Overseas PT Indonesia	IG	90,00	39,17	90,00	39,31		SCI Etupes	IG	99,90	43,48	99,90	43,64	
Geodis Overseas PTE (Singapore)	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Euroflory Parc	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	
Geodis Overseas Réunion	IG	89,95	39,14	89,95	39,28		SCI Ferrus Immo	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Geodis Overseas Sénégal	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI FGH	IG	75,00	73,38		0,00	ECR
Geodis Overseas Services-GOS	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Gilly	IG	82,50	35,91	82,50	36,04	
Geodis Overseas Transport Thailand	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Horizons	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis SA	IG	45,07	43,06	45,07	43,68		SCI Ile de France	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	

Geodis Solutions	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Immolog	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Geodis Tchad	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI JCC	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis UK Ltd	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI Le Polygone	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Geodis UK Ltd	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI Le Revard	IG	66,70	29,03	66,70	29,14	
Geodis Züst Ambrosetti	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI Mery	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Géosiap Cameroun	IG	100,00	43,06	100,00	39,39		SCI Norferrus	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Gie BM Combi	IG	100,00	43,52		0,00	ECE	SCI Normandie	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Gie Financière Geodis	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Ouest	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Gie France Express	IG	67,01	30,01	67,01	29,78		SCI Portes Les Valences	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SLI
Gironde Express (33 Express)	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI Région Bretagne	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Haute-Provence Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI Rhône Ferrus	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Helf	IG	94,95	78,53	95,96	78,53		SCI Royneau le Coudray	IG	98,39	42,40	98,39	42,56	
Helu Trans Malaysia	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Salaise	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Hérault Express (34 Express)	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SCI Sopyrim	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Ibercondor	IG	100,00	43,28	100,00	43,44		SCI Sud Est	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Immobilière Geodis I	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI Sud Ouest	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Immobilière Geodis II	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		SCI SVIG	IG	99,97	43,51	99,97	43,67	
Immobilière Geodis II Logistics	IG		43,52		0,00	ECR	SCI Val Ferrus	IG	80,00	65,50	80,00	65,47	
Instit. De Form. Eur. Multimodal (IFEM)	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		SCI Voujeaucourt	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
L.S.I.	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		SD Calberson	IG	99,97	43,51	99,97	43,67	
Le Bois Chaland	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Sealogis	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
LOCOREM	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		SEFERGIE	IG	100,00	98,85	100,00	98,85	
LOGISTIQUE	IG		0,00		0,00		SEGI	IG	98,31	98,85	98,31	98,85	
LOGISTRA	IG	99,80	99,69	99,80	99,69		Seine Express Transport	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
M. N. Walbaum	IG	99,75	43,41	99,75	43,57		Seine-Maritime Express	IG		0,00	100,00	43,68	SFU
M.E.I. (Mancelle d'Emballages)	IG	99,40	43,24	99,40	43,68		Serma	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
M.G. Transports	IG	99,90	43,52	99,90	43,64		Setcargo	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Marne Express	IG		0,00	100,00	43,57	SFU	Seti	IG		0,00	49,89	43,68	SFU
MGL	IG	99,91	43,48	99,91	43,64		Setrada	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
MPL	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SFC	IG	99,98	99,16	99,98	99,16	
NAVILAND CARGO	IG	93,81	94,27	93,81	94,27		SGW	IG	99,94	99,83	60,61	67,43	
Normanche	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Shanghai E & T Calberson Overseas	IG	74,89	32,58	74,89	32,91	
Ortrans	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		SLV	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
Pan European Transport Ltd	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SNC Bercy	IG	100,00	71,14	100,00	71,22	
Pan European Transport UK	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SNCF FRET BENELUX	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	

Paris 8	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SNCF FRET DEUTSC HLAND GMBH	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
Picardie Express	IG	99,60	43,35	49,70	21,85		SNCF FRET ITALIA SRL	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
PLC	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Société des entrepôts Paris-Sud (SEPS)	IG	100,00	43,06	100,00	43,68	
Provence Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Sogewag	IG	100,00	79,25	100,00	79,25	
Ramscroft Ltd	IG	0,00	0,00	100,00	43,68		Somap	IG	81,75	81,00	81,75	81,00	
Rhône Dauphiné Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Somedat	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
RIVERAIN	IG	0,00	0,00	100,00	99,87	SFU	Soptrans	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
ROUCH INTERMODAL	IG	100,00	98,85	100,00	98,85		Sotraf	IG	100,00	81,87	100,00	81,84	
Rouleurs du Cambresis	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Sotrargo	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
S.M.C.	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Sotrameus e	IG	100,00	43,52	100,00	43,68	
S. M. T. R. (Mayenne Express 53 / Orne Express 61 Agence d'Alençon / Sarthe Express 72)	IG	99,98	43,52	99,98	43,68		Soyer Devaux	IG	100,00	66,36	100,00	66,36	
S.N.T.C.	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		SPW	IG	100,00	50,94	100,00	50,94	
Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1		Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	
Sté de Gestion du Terminal Bourgneuf d'Aiton	IG	65,00	33,11	65,00	33,11		Brixia Zust SRL	MEE	30,00	13,06	0,00		ECE
STESIMAF	IG	80,00	86,68	80,00	86,68		CADEFE R	MEE	20,00	19,98	20,00	19,98	
STSI	IG	99,46	99,35	99,46	99,35		Cical	MEE	33,07	24,01	33,07	32,07	
TCL Cameroun	IG	100,00	43,51	100,00	43,67		Cogip	MEE	34,00	14,80	34,00	14,85	
TCL Houston	IG	88,63	38,56	88,63	38,70		CWS	MEE	33,93	33,89	33,93	33,89	
TCL Tchad	IG	100,00	43,51	100,00	43,67		D.A.T.	MEE	49,99	40,93	49,99	40,91	
Telf Lamaysouette	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Ermechem	MEE	83,19	47,72	83,19	47,78	
Thethys	IG	100,00	81,87	100,00	81,84		Mostwa	MEE	50,00	40,93	50,00	40,92	
Transinformatique	IG	99,84	60,14	99,84	60,14		NOVATR ANS	MEE	49,93	49,01	33,63	38,21	
Transnord	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		Rail Euro Concept	MEE	50,00	49,95	50,00	49,95	
Transport Bernis	IG	67,66	29,45	67,66	29,56		Setram	MEE	25,00	20,47	25,00	20,46	
Transport Huet	IG	99,97	43,51	99,97	43,67		Sibelit	MEE	42,50	42,45			ECR
Transportvoiture Belgique	IG	99,96	81,83	99,96	81,80		Sideuropa	MEE	50,00	49,95	50,00	49,95	
Trate Sud S.r.l.	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		SNT D Noyon	MEE	35,59	15,48	35,59	15,55	
Uniroute	IG	100,00	81,87	100,00	81,83		Transfesa (ss groupe)	MEE	20,20	16,53	20,20	16,53	
United Distribution Group plc	IG	0,00	0,00	100,00	43,68		VEVA	MEE	50,00	40,93	50,00	40,92	
United Distribution Internat. Ltd	IG	0,00	0,00	100,00	43,68		Werner Egerland	MEE	20,00	16,38	20,00	16,37	
United Distribution Ltd	IG	0,00	0,00	100,00	43,68		MG Services	NC	0,00	0,00	100,00	43,96	SCE
V.F.L.I.	IG	100,00	99,89	100,00	99,89								
Valenciennes Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68								
Valenda	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Ingénierie et Infrastruct ure						
Valtrans	IG	80,00	65,50	80,00	65,47		Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1	

Van der Laan	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		AREP	IG	99,99	99,88	99,99	99,88	
Var Express	IG	100,00	43,52	100,00	43,68		AREP Ville	IG	100,00	99,89		0,00	ECR
Vellave de Transport	IG	98,04	42,67	98,04	42,82		EF2R	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
VFLI Cargo	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Espaces Ferroviaires Aménagement	IG	99,93	99,88	99,93	99,82	
Vfli Romania	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Espaces Ferroviaires Transactions	IG	99,80	99,69	99,80	99,69	
Vitesse Logistics BV	IG	100,00		100,00	43,68		Inexia	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
Vitesse Netherland BV	IG	100,00		100,00	43,68		SCI La Chapelle	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
Vitesse Onroerend Goed BV	IG	100,00		100,00	43,68		SNCF INTERNATIONAL	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
Vitesse Pharmaceuticals distribution BV	IG	100,00		100,00	43,68		SNEF (soc.nat.d'espaces Ferro)	IG	100,00	99,89	100,00	99,89	
VOIES FERREES DU MORVAN	IG	100,00	99,89	100,00	99,89		Canarail Consultant	IP	50,00	28,45	50,00	28,45	
Waren Brokers	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Citilabs Inc	IP	50,00	20,01	50,00	19,88	
Waren Shipping	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Citilabs Ltd	IP	50,00	20,01	50,00	19,88	
XP Log	IG	99,92	66,31	99,92	66,31		Consulcio Consultor Systra	IP	20,00	14,33		0,00	ECR
ZA Far (SEA) PTE Ltd Singapore	IG	0,00	0,00	100,00	43,68	SLI	FINANCIERE SYSTRA	IP	50,00	49,95	50,00	49,95	
Züst Ambrosetti Korea	IG	100,00	43,06	100,00	43,68		Foncière du Coq	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Ateliers d'Orval	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Gestion Canarail	IP		0,00	39,71	28,45	SCE
Autoroute Ferroviaire Alpine	IP	49,99	49,94	49,99	49,94		Kuo Tung	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Chemfreight Gmbh	IP	24,80	24,77	24,80	24,77		Mexistra	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Cie de Conteneurs Reservoirs	IP	66,14	64,15	66,14	64,14		MVA Asia	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Cita (Allemagne)	IP	66,14	43,25	66,14	57,68		MVA Consulting Group	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Ermefer (Genève)	IP	49,60	49,55	49,60	49,55		MVA Hong Kong Limited	IP	100,00	35,83	50,00	35,83	
Ermefer Wien	IP		0,00	49,60	49,55		MVA Limited	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Ermefer Belgium	IP	66,14	48,01	66,14	64,08		MVA Shenzen	IP	100,00	35,83	50,00	35,83	
Ermefer Berlin	IP	49,60	49,55	49,60	49,55		MVA Singapour	IP	52,00	35,83	50,00	35,83	
Ermefer Italie	IP	66,14	42,98	66,14	42,98		MVA Thaïlande	IP	50,00	35,82	50,00	35,82	
Ermefer Nederland	IP	49,60	24,77	49,60	49,55		Soget	IP	100,00	35,83	50,00	35,83	
Ermewa Ferroviare	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Sotec Ingenierie	IP	50,00	23,29	50,00	23,29	
Ermewa Hambourg	IP	49,60	49,55	49,60	49,55		Systra (Shanghai) Consulting Co Ltd	IP	99,80	35,83	50,00	35,83	
Ermewa Iberica	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra Asia Pacific	IP	100,00	32,24	50,00	32,24	
Ermewa Intermodal	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra Consulting	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	

Ermewa SA (Paris)	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra GCP SA	IP	50,00	19,70		0,00	ECE
Ermewa SA (Genève)	IP	49,60	49,55	49,60	49,55		Systra Inc	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Ermewa Sati	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra India	IP	50,00	35,83		0,00	ECR
Eurotainer Asie	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra Ingeniería SL	IP	50,00	34,04	50,00	34,04	
Eurotainer Finances	IP	0,00	0,00	66,14	64,15	SFU	Systra Limited	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Eurotainer Inc	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra Maroc	IP	50,00	35,76	50,00	35,83	
Eurotainer SAS	IP	66,14	32,07	66,14	64,15		Systra Philippines	IP	50,00	23,62	50,00	23,62	
Eurotainer Shanghai	IP	66,14	64,15		0,00		Systra SA	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
EVS	IP	66,14	33,06	66,14	33,06		Systra Singapore Pte Ltd	IP	20,00	35,83	50,00	35,83	
Ferifos	IP	66,14	64,15	66,14	64,15		Systra Sotecnica Spa	IP	50,00	35,83	50,00	35,83	
Financière Ermewa	IP	49,6	49,55	49,6	49,55		Systra Venezuela	IP	50,00	35,83		0,00	ECR
Geodis Overseas Tunisie	IP	50,00	21,76	50,00	21,84		Systracade	IP	25,00	17,91	25,00	17,91	
Groupe Ermewa SA	IP	49,60	49,55	49,60	49,55		Brixia Zust S.r.l	ME	30,00	13,07			ECR
Logistica	IP	49,99	49,94	49,99	49,94		MVA Beijing	ME	10,00	17,91	0,00	17,91	
SEP Transpul	IP	66,14	39,85	66,14	64,15		AREP A	NC	100,00	99,99			ECR
SEP Union Wagon	IP	66,14	64,15	66,14	64,15								
Thales Freight T.F.L.	IP	50,00	21,76	50,00	21,84								
TMF	IP	66,14	48,11	66,14	64,15								
Transucre	IP	66,14	38,41	66,14	38,49								
Unifer	IP	66,14	64,15	66,14	61,60								
Agrofreight	MEE	12,40	12,39		0,00	ECE							
Axis et associés	MEE	49,00	21,33	49,00	21,40								
Fonctions Communes													
Filiales	M	PC année N	PI année N	PC année N-1	PI année N-1								
Ceritif	IG	98,00	69,13	98,00	69,13								
G.I.E. FINANCIERE SCETA	IG	100,00	93,06	100,00	76,50								
GIE EURAIL TEST	IG	90,00	90,00	90,00	90,00								
ICF Novedis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	CGN							
Immobilière des Chemins de fer Français (S.I.C.F)	IG	100,00	100,00	100,00	100,00								
S.P.F.R.D.	IG	100,00	99,89	100,00	99,89								
SCI DU CERCLE	IG	100,00	99,89	100,00	99,89								
SCI NEY	IG	100,00	99,88	100,00	99,88								
Seafrance	IG	100,00	99,89	100,00	99,89								
SNC MONCEAU	IG	100,00	99,88	100,00	99,88								
SNC VEZELAY	IG	100,00	99,89	100,00	99,89								
SNCF PARTICIPATIONS	IG	100,00	99,89	100,00	99,89								
Orfea	IP	50,00	49,95	50,00	49,95								
EUROFIMA	ME	23,70	23,70	23,70	23,70								
Forces Motrices du Valentin (F.M.V.)	ME	20,00	20,00	20,00	20,00								

France Rail Publicité (F.R.P.)	ME	20,00	20,00	20,00	20,00								
France-Bus Publicité	ME	15,20	15,20	15,20	15,20								
LANDIMAT	ME	20,00	20,00	20,00	20,00								
SEMAPA	ME	20,00	20,00	20,00	20,00								
Soc. Hydro. Du Midi (SHEM)	NC	0,00	0,00	20,00	19,98	SCE							

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre 2006.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de l'établissement public à caractère industriel et commercial SNCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

La SNCF a procédé à des tests de perte de valeur sur ses actifs tels que décrits dans la note 3 de l'annexe.

Pour l'activité Fret, en l'absence de prévisions de flux de trésorerie relatives à cette activité et compte tenu de la méthode de valorisation retenue pour le matériel roulant, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur recouvrable des actifs dont le montant net a été arrêté à la somme de 1 milliard d'euros après comptabilisation en 2006 d'une provision pour dépréciation de 570 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 6 de l'annexe, dans le cadre du différend relatif à la dévolution des actifs entre RFF et SNCF, la commission d'arbitrage a rendu ses conclusions le 16 octobre 2006. La traduction financière et comptable étant en cours d'examen par la société, nous ne sommes pas en mesure d'en apprécier les conséquences sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

. Les notes 3 et 29 de l'annexe exposent les raisons retenues par la SNCF de non inscription au bilan de la dette financière transférée au service annexe d'amortissement de la dette ainsi que les principales données chiffrées relatives. Dans le cadre de notre appréciation des comptes pris dans leur ensemble, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations relatives à ce sujet.

. Les notes 2 et 16 de l'annexe relatives aux engagements de retraite, de prévoyance et assimilés, décrivent ces régimes et leurs modalités d'évaluation. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions en application de l'option ouverte par les principes comptables applicables en France. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses actuarielles retenues ainsi que le caractère approprié des informations relatives à ces régimes.

. La note 26 relative aux impôts différés présente les éléments retenus dans le cadre de la première comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de la société-mère. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans la détermination de ces impôts différés actifs. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion avec réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique.

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 11 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes :

MAZARS & GUERARD

ERNST & YOUNG Audit :

MAZARS :

Marie-Laure Philippart,

Francis Gidoïn,

Gilles Rainaut;

Christine Vitrac.